



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarante-sixième session

Hong Kong, Chine, 17-21 mars 2014

DISPOSITIONS DANS LES TABLEAUX 1 ET 2 DE LA NGAA RELATIVES AUX ADDITIFS ALIMENTAIRES DU TABLEAU 3 AVEC LA FONCTION DE: (I) « RÉGULATEUR DE L'ACIDITÉ » POUR UN EMPLOI ASSOCIÉ À UNE FONCTION TECHNOLOGIQUE AUTRE QUE RÉGULATEURS DE L'ACIDITÉ; ET (II) POUR LES AUTRES ADDITIFS ALIMENTAIRES DU TABLEAU 3 AVEC LA FONCTION AUTRE QU' « ÉMULSIFIANT, STABILISANT, ÉPAISSISSANT », « COLORANT » ET « ÉDULCORANT »

Préparé par un groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis d'Amérique avec l'assistance de l'Union européenne, le Japon, l'Inde, l'Iran, la Malaisie, le Mexique, la Norvège, la Russie, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, CEFS, ELC, ICBA, IDF, IGTC

Généralités

1. Le groupe de travail classique (GRT-C) sur la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) pour le 45^{ème} Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) a atteint un consensus sur l'approche horizontale pour l'emploi des additifs du tableau 3 avec la fonction de "régulateur de l'acidité" dans les catégories d'aliments répertoriées dans l'Annexe au tableau 3 de la NGAA.¹ Ce groupe de travail physique a alors considéré des propositions pour les dispositions pour les additifs du tableau 3 avec la fonction de régulateur de l'acidité dans le contexte de cette approche horizontale et a recommandé que lorsque les régulateurs d'acidité ne sont pas justifiés dans une catégorie d'aliments, les dispositions relatives aux additifs alimentaires du tableau 3 avec les fonctions en addition au régulateur de l'acidité devraient être maintenues à leur étape actuelle dans la NGAA².

2. Le 45^{ème} CCFA est convenu que le groupe de travail électronique sur la NGAA pour le 46^{ème} CCFA devrait préparer des propositions pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires du tableau 3 avec les fonctions en addition au régulateur de l'acidité pour un emploi associé à des fonctions technologiques autres que celles de régulateurs de l'acidité.³ Le 45^{ème} CCFA a également chargé ce groupe de travail électronique de préparer des propositions sur les dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA pour les additifs du tableau 3 avec une fonction technologique autre que "émulsifiant", "épaississant", "stabilisant" (ce qui sera débattu par le groupe de travail classique du 46^{ème} CCFA en tant que partie du point 5(a) de l'ordre du jour), ou "colorant" et "édulcorant" (qui sera affecté par la discussion du 46^{ème} CCFA sur la note 161 en tant que partie du point 5(g)³ de l'ordre du jour

Document de travail

3. L'Annexe 1 à ce document présente des propositions sur les projets existants et les avant-projets de dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA relatives aux additifs alimentaires du tableau 3 pour leur emploi associé à des fonctions technologiques autres que celles de "régulateur de l'acidité", "émulsifiant", "épaississant", "stabilisant", "colorant", et "édulcorant". L'Annexe 1 présente ces propositions sous la forme des catégories d'aliments répertoriées dans l'Appendice au tableau 3. La nature hiérarchique du système de catégorie d'aliments est reflétée en incluant les sous-catégories affectées par le listage de la catégorie d'aliments-mère dans l'Appendice. Les informations sur les normes de produits Codex correspondantes et l'emploi des additifs alimentaires dans ces normes de produits sont fournies pour chaque catégorie d'aliments.

¹ FA 45/CRD 2, Annexe IV

² FA 45/CRD 2, Annexe VI.

³ REP 13/FA, par. 103

4. Les propositions (adopter, adopter avec révision, suspendre, suspendre et déplacer vers des sous-catégories comme il convient) présentées dans l'Annexe 1 sont fondées sur une approche consensuelle prenant en compte l'alignement avec les normes de produits correspondantes et les observations par les membres du groupe de travail électronique. Ces recommandations sont basées sur une approche "valeur probante" ; c'est-à-dire, il a été accordé plus de valeur aux observations contenant des justifications qu'aux observations sans justifications.

a) Examen des dispositions pour des additifs spécifiques avec la fonction "émulsifiant, épaississant, stabilisant" :

Le groupe de travail électronique sur la NGAA pour le 45^{ème} CCFA a préparé des recommandations pour des dispositions dans le tableau 1 et 2 relatives aux additifs alimentaires répertoriés dans le tableau 3 avec la fonction "émulsifiant, stabilisateur, "épaississant"⁴. Toutefois, le groupe de travail électronique a uniquement examiné les dispositions relatives aux additifs répertoriés dans l'Annexe X de REP11/FA.⁵ Durant la compilation des dispositions pour débat par le groupe de travail électronique lors du 46^{ème} CCFA, il a été noté que le projet existant ainsi que l'avant-projet de dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA pour différents additifs du tableau 3 avec la fonction "émulsifiant, stabilisateur, épaississant » n'ont pas été examinés par le groupe de travail électronique sur la NGAA pour le 45^{ème} CCFA. Ces dispositions n'ont pas été examinées parce que ces additifs (bromelain (SIN 1101(iii)), glycérol (SIN 422), lactate de potassium (SIN 326), pullulan (SIN 1204), lactate de sodium (SIN 325), talc (SIN 553(iii)) n'ont pas été répertoriés dans l'Annexe X du REP11/FA. Le document actuel comprend ces dispositions dans l'Annexe 1 avec les recommandations que le groupe de travail classique suive l'approche horizontale convenue par le 45^{ème} CCFA pour l'emploi des émulsifiants, des stabilisateurs, et des épaississants dans cette catégorie d'aliments, en prenant en considération la discussion du groupe de travail classique du 46^{ème} CCFA sur les points 5(a) et 5(d) de l'ordre du jour, ou, pour la catégorie d'aliments 14.2.3.2 (Vins mousseux et pétillants), à savoir que la disposition sera examinée par un groupe de travail électronique distinct.

b) Examen des dispositions relatives aux additifs spécifiques pour un emploi en tant que régulateurs d'acidité

Le 45^{ème} CCFA a atteint des décisions sur la majorité des projets existants et avant-projet de dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA relatives aux additifs alimentaires du tableau 3 en tant que régulateurs de l'acidité.⁶ Toutefois, durant la compilation des dispositions pour débat par le groupe de travail électronique lors du 46^{ème} CCFA il a été déterminé que différentes dispositions relatives aux additifs spécifiques pour un emploi en tant que régulateurs d'acidité soit n'avaient pas été examinées lors de la 45^{ème} session du CCFA soit la décision du 45^{ème} CCFA n'était pas conforme avec les normes de produits Codex existantes. Les recommandations pour ces dispositions pour l'emploi de l'additif en tant que régulateur de l'acidité ont été rassemblées dans l'Annexe 2 de ce document. Particulièrement:

- Sous-catégories d'aliments de la catégorie d'aliments 09.2. (Poisson et produits de la pêche transformés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes): le 45^{ème} CCFA a convenu que, bien que l'emploi des régulateurs de l'acidité n'était généralement pas justifié dans la catégorie d'aliments 09.2, l'emploi des régulateurs de l'acidité dans plusieurs de ses sous-catégories est généralement justifié.¹ En raison de la nature hiérarchique du système de catégorie d'aliments, le 45^{ème} CCFA a examiné si les dispositions pour les additifs avec une fonction de régulateur d'acidité provenant uniquement de la catégorie d'aliments 09.2 devrait être adoptée dans les sous-catégories correspondantes à la catégorie d'aliments 09.2 dans laquelle les régulateurs de l'acidité étaient justifiés. Le 45^{ème} CCFA a aussi maintenu des dispositions dans la catégorie d'aliments 09.2 pour les additifs avec des effets fonctionnels en addition au régulateur de l'acidité pour examen de ces effets fonctionnels additionnels dans la catégorie d'aliments-mère (09.2) A ce titre, l'emploi de ces additifs en tant que régulateurs de l'acidité dans les sous-catégories correspondantes à la catégorie d'aliments 09.2 n'a pas été examiné par le 45^{ème} CCFA. Le groupe de travail électronique du 46^{ème} CCFA a requis des observations sur l'emploi de ces additifs pour une fonction technologique autre que celle de régulateurs de l'acidité dans soit la catégorie d'aliments 09.2 ou ses sous-catégories. Pour ces additifs alimentaires pour lesquels aucune information sur leur emploi autre que celui de régulateur de l'acidité n'a été fournie, l'emploi de ces additifs alimentaires en tant que régulateurs de l'acidité dans les sous-catégories de la catégorie d'aliments 09.2 a été examiné par le groupe de travail électronique. Les

⁴ CX/FA 13/45/7

⁵ CX/FA 13/45/7 par 1.

⁶ REP 13/FA, par. 69 – 74

recommandations pour l'emploi de ces additifs en tant que régulateurs de l'acidité dans les sous-catégories d'aliments 09.2 ont été rassemblées dans l'Annexe 2 de ce document.

- L'omission de l'acide citrique (SIN 330) et l'acide lactique, L-, D-, et DL- (SIN 270) des catégories d'aliments 13.1.1 (préparations pour nourrissons) et 13.1.3 (Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers): le groupe de travail électronique sur la NGAA pour le 45^{ème} CCFA a noté qu'à la fois l'acide citrique et l'acide lactique sont répertoriés dans les normes de produits du Codex correspondantes pour les catégories d'aliments 13.1.1 et 13.1.3, et a recommandé que les dispositions pour ces additifs dans ces catégories d'aliments qui sont actuellement dans le processus à étapes soit renvoyées pour adoption à l'étape 8. Toutefois, ces dispositions ont été omises par inadvertance des rapports du groupe de travail électronique au 45^{ème} CCFA.⁷ À ce titre ces dispositions n'ont pas été examinées par le 45^{ème} CCFA et demeurent dans le processus par étapes de la NGAA. L'Annexe 2 de ce document contient des recommandations pour que ces dispositions soient renvoyées pour adoption à l'étape 8.
- Erreur de comparaison de la catégorie d'aliments 13.2 (Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge) avec les normes de produits Codex correspondantes (dispositions pour le lactate de sodium (SIN 325) et le citrate de tricalcium (SIN 333(iii)): le groupe de travail classique sur la NGAA au 45^{ème} CCFA a tenté d'aligner les dispositions pour les régulateurs de l'acidité dans la catégorie d'aliments 13.2 avec les normes de produits correspondantes.⁸ Le 45^{ème} CCFA souscrit à cette proposition d'alignement, y compris la suspension des dispositions de l'additif alimentaire pour le lactate de sodium et le citrate de tricalcium dans la catégorie d'aliments 13.2⁹. Durant la compilation des dispositions pour discussion par le groupe de travail électronique du 46^{ème} CCFA, il a été noté que les dispositions pour le lactate de sodium et le citrate de tricalcium sont, en fait, comprises dans une des normes de produits correspondantes à la catégorie d'aliments 13.2 (par exemple Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge) (CODEX STAN 74-1981). À ce titre, ces dispositions sont comprises dans l'Annexe 2 du document actuel avec une recommandation pour qu'elles soient adoptées à l'étape 8 dans la NGGA conformément à la norme de produits Codex correspondante.

5. Les conventions suivantes ont été utilisées pour préparer ce document:

- Les sous-catégories non répertoriées dans l'Annexe au tableau 3 mais affectées par le listage de la catégorie-mère dans l'Appendice au tableau 3 sont indiquées par le surlignement du chiffre de la catégorie d'aliments de la sous-catégorie affectée.
- Lorsque la recommandation est de déplacer une disposition de l'additif alimentaire d'une catégorie d'aliments-mère à une sous-catégorie, la disposition originale dans la catégorie d'aliments-mère est indiquée en caractères biffés et la nouvelle disposition dans la sous-catégorie est en **caractères gras** avec aucune Étape indiquée dans la colonne "Étape/Adoptée".
- Dans l'Annexe 2, ces dispositions pour le lactate de sodium et le citrate de tricalcium qui ont été réintroduites et ne sont pas actuellement dans le processus par étapes dans la NGAA sont indiquées en caractères **soulignés et gras** avec aucune étape indiquée dans la colonne "Étape /Adoptée" .

⁷ FA 45/CRD 2, Annexe I, Partie B.

⁸ REP 13/FA, par. 72

⁹ REP 13/FA, par. 73-74:

Annexe 1: additifs alimentaires du Tableau 3 pour un emploi autre que “régulateur de l’acidité”, « colorant », et “édulcorant »**Catégorie d’aliments No. 01.1.1 (Lait et babeurre (nature))**

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59 ¹⁰	7	Agent de carbonation, gaz d’emballage, conservateur, gaz propulseur	À examiner dans le cadre du débat du point 5(d) de l’ordre du jour	EU, Malaisie, Mexique, Norvège, Espagne, RU: soutiennent l’adoption de la disposition Inde: non autorisé en Inde dans cette cat.d'alim. Russie: Justification technologique nécessaire Afrique du Sud, IDF: conservateur, fonction non soutenue dans cette cat.d'aliments
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d’emballage, gaz propulseur		EU, Malaisie, Mexique, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU, IDF: soutiennent l’adoption ou la disposition Inde: non autorisé en Inde dans cette cat. d'aliments
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d’emballage, gaz propulseur	À examiner dans le cadre du débat du point 5(d) de l’ordre du jour	EU, Malaisie, Mexique, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU: soutiennent l’adoption avec la note 59. Inde: Oxyde nitreux non autorisé dans les aliments en Inde IDF: Antioxydant. Fonction non soutenue dans cette cat.d'aliments

Catégorie d’aliments No. 01.1.1.2 (Babeurre (nature))

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	À examiner dans le cadre du débat ES&T résultant du point 5(d) de l’ordre du jour.	Mexique, USA: autorisé dans tous les aliments aux BPF Russie: Justification technologique nécessaire.

¹⁰ **Note 59:** Emploi en tant que gaz de conditionnement.

Catégorie d'aliments No. 01.2 (Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées))**Normes de produits correspondantes:** aucune, 243-2003 correspond aux sous-catégories 01.2.1.1 & 01.2.1.2.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Suspendre, déplacer vers la cat. d'alim. 01.2.2 (pas de norme de produit correspondante). Les autres sous catégories correspondent à Codex Stan 243-2003, qui autorise uniquement les agents de carbonation dans les boissons à base de lait fermenté, qui est la cat.d'aliments 01.1.2. cat.d'aliments 01.1.2 n'est pas dans l'Annexe au tableau 3, donc le dioxyde de carbone est déjà autorisé là.	EU, Inde, Iran, Mexique, Norvège, Russie, Espagne: soutiennent la proposition IDF: soutient la proposition. Dans la norme de produits le dioxyde de carbone utilisé en tant qu'agent de carbonation uniquement pour les boissons basées sur les laits fermentés (à la fois natures et aromatisés), indépendamment du traitement thermique après fermentation.
AZOTE	944	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, déplacer vers la cat. d'alim. 01.2.1.2 - Codex Stan 243-2003 n'autorise pas le gaz d'emballage dans d'autres sous catégories	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne: soutiennent la proposition

Catégorie d'aliments No. 01.2.1.1 (Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation)

Normes de produits correspondantes: 243-2003: autorise différents additifs dans divers aliments.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, déplacer vers la cat. d'alim. 01.2.1.2 - Codex Stan 243-2003 n'autorise pas les gaz d'emballage dans d'autres sous-catégories.	Inde, Iran, Mexique, Norvège, Espagne - soutiennent la proposition Russie: Justification technologique nécessaire IDF: soutient la proposition avec ajout de la note 59

Catégorie d'aliments No. 01.2.1.2 (Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation)

Normes de produits correspondantes: 243-2003: autorise le tableau 3 gaz d'emballage dans les aliments correspondant à cette catégorie d'aliments.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Adopter – 45 ^{ème} CCFA a déterminé que ES&T sont horizontalement justifiés dans cette cat.d'alim.	Malaisie, Espagne: soutiennent la proposition. Les recommandations du groupe de travail classique (FA45/CRD 2 Annexe V) devraient être prises en compte. Mexique, USA: Autorisé dans les aliments en général à des BPF Russie: Justification technologique nécessaire
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59		Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Déplacé de la cat.d'alim.01.2 - adopté à des BPF avec la note 59 " emploi en tant que gaz d'emballage" - correspond à CODEX STAN 243-2003	EU, Iran, Inde, Malaisie, Mexique, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU, IDF - soutiennent la proposition
AZOTE	941	BPF	59		Gaz d'emballage, gaz propulseur		
OXYDE NITREUX	942	BPF			Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		

Catégorie d'aliments No. 01.2.2 (Laits emprésurés (nature))

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Adopter – 45ème CCFA a déterminé que ES&T sont horizontalement justifiés dans cette cat.d'alim.	Espagne: soutient la proposition. Les recommandations du groupe de travail classique (FA45/CRD 2 Annexe V) devraient être prises en compte. Russie: Justification technologique nécessaire USA: Autorisé dans les aliments en général à des BPF
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59		Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopte comme répertorié – déplacé de la catégorie-mère 01.2 - pas de norme de produit correspondantes	EU, Mexique, Norvège, Espagne - soutiennent la proposition
AZOTE	941	BPF	59		Gaz d'emballage, gaz propulseur		

Catégorie d'aliments No. 01.4.1 (Crème pasteurisée (nature))

Normes de produits correspondantes: 288-1976: n'autorise pas les gaz d'emballage ou les gaz propulseurs dans les aliments correspondant à cette catégorie d'aliments.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Suspendre, CODEX STAN 288-1976 autorise uniquement les gaz d'emballage et les gaz propulseurs dans la crème fouettée et la crème emballée sous pression (qui devient de la crème fouettée lorsque retirée du conteneur), qui fait	EU, Iran, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur		EU, Iran, Japon, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud, Espagne - soutiennent la proposition
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						partie de la cat.d'alim. 01.4.2	

Catégorie d'aliments No. 01.4.2 (Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter et fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (plain))

Normes de produits correspondantes: 28 288-1976: autorise les gaz d'emballage et les gaz propulseurs dans la crème fouettée et la crème emballée sous pression (qui devient de la crème fouettée lorsque retirée du conteneur).

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopter avec la note 59 "emploi en tant que gaz d'emballage" et nouvelle note "pour un emploi dans la crème fouettée et la crème emballée sous pression uniquement" - correspond à CODEX STAN 288-1976	EU, Iran, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, RU, IDF - soutiennent la proposition Russie - ne souscrit pas à la note. Adopte à des BPF.
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur		
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		

Catégorie d'aliments No. 02.1.2 (Matières grasses et huiles végétales)

Normes de produits correspondantes: 019-1981, 210-1999: autorise des antioxydants, des antioxydants synergistes, et des agents anti-moussant spécifiques; 210-1999 n'autorise pas les additifs dans les huiles vierges ou les huiles pressées à froid; 033-1981: n'autorise pas les additifs alimentaires (à l'exception des tocophérols).

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	200		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter à des BPF avec une nouvelle note "pour la cuisson/friture ou préparation de sauce."	EU, Norvège, Afrique du Sud, RU, ELC – soutiennent la proposition Inde, Espagne – Adopter avec la note «à l'exception des huiles vierges et les huiles pressées à froid, et produits conformément à la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CODEX STAN 33-1981)» Mexique – adopter à des BPF

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							Japon, Malaisie – suspendent, l'additif n'est pas autorisé dans les normes de produits correspondantes ELC - l'emploi de l'antioxydant est autorisé dans l'EU à des BPF dans les graisses et les huiles pour des fins de cuisson/friture ou préparation de sauce, le principal emploi est dans la sauce plutôt que dans les graisses/huiles suite à la nature hydrophylque des substances.
ACIDE CITRIQUE	330	100	15 ¹¹	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Adopter à des BPF avec la note " à l'exception des huiles vierges et les huiles pressées à froid, et produits conformément à la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CODEX STAN 33-1981)" - correspond à CODEX STAN 19-1981 & 210-1999	EU, Iran, Japon, Malaisie, Afrique du Sud, Espagne, RU – soutiennent la proposition Mexique – adopter à des BPF Russie – ne souscrit pas à la note. Adopter à des BPF
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, non autorisé dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Russie – adopter à des BPF
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF		7	Antioxydant		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – adopter à des BPF ELC – peut effectuer la même fonction que l'acide ascorbique dans la cuisson/friture/préparation de sauce. Les sels d'acide ascorbique ne sont pas
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		7	Antioxydant		

¹¹ **Note 15:** À base de matière grasse ou d'huile.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	100		7	Antioxydant		autorisés dans l'EU. EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – autorisé au Mexique dans tous les aliments à des BPF

Catégorie d'aliments No. 02.1.3 (Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales)

Normes de produits correspondantes: 019-1981: autorise spécifiquement les antioxydants, les antioxydants synergistes, et les agents anti-moussants; 210-1999: autorise les antioxydants, les antioxydants synergistes spécifiques.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	5000		7	Régulateur de l'acidité, conservateur	Suspendre - non autorisé dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	200		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter à des BPF avec une nouvelle note "pour la cuisson/friture ou préparation de sauce"	EU, Norvège, Afrique du Sud, RU – soutiennent la proposition Inde – Adopter avec la note 242 " Pour un emploi en tant qu'antioxydant" Espagne – pourrait soutenir si les restrictions relatives aux normes de produits sont appliquées. Mexique – autorisé au Mexique dans tous les aliments à des BPF Japon, Malaisie – suspendent, l'additif n'est pas autorisé dans les normes de produits correspondantes ELC - l'emploi de l'antioxydant est autorisé dans l'EU à des BPF dans les graisses et huiles à des fins de caisson, friture ou préparation de sauce, le principal emploi est dans la sauce plutôt que dans les graisses/huiles suite à la nature hydrophile des substances.
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF		7	Antioxydant	Suspendre - non autorisé dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
LACTATE DE CALCIUM	327	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					affermissant, agent de traitement de la farine		proposition de suspendre. Mexique – autoriser au Mexique dans tous les aliments à des BPF
ACIDE CITRIQUE	330	100	15	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Adopte à des BPF - correspond à CODEX STAN 19-1981 & 210-199	EU, Inde, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU, USA - soutiennent la proposition
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	100		7	Antioxydant	Suspendre – non autorisé dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – autoriser au Mexique dans tous les aliments à des BPF
GLUCONO DELTA-LACTONE	575	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent de levuration, séquestrant		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur		
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		
ACÉTATE DE POTASSIUM	261	BPF		7	Régulateur de l'acidité, conservateur		
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF		7	Antioxydant		
LACTATE DE POTASSIUM	326	BPF		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, émulsifiant, humectant		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	5000		7	Régulateur de l'acidité, Conservateur, Séquestrant	Suspendre – non autorisé dans les normes autorisées correspondantes	EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre USA – autorisé dans les graisses et les huiles aux USA en tant qu'aromatisant et adjuvant jusqu'à 5000 mg/kg
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		7	Antioxydant		EU, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – autorisé au Mexique dans tous les aliments à des BPF ELC – peut effectuer la même fonction que l'acide ascorbique dans la cuisson/friture/préparation de sauce. Les sels d'acide ascorbique ne sont pas autorisés dans l'UE.
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, agent de levuration		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	100		7	Antioxydant		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Espagne, Afrique du Sud, RU - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – autorisé au Mexique dans tous les aliments à des BPF
CARBONATE ACIDE DE POTASSIUM	500(ii)	1000		7	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, agent de levuration		EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie, Espagne, Afrique du Sud, RU - soutiennent la proposition de suspendre
LACTATE DE SODIUM	325	BPF		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de charge, émulsifiant, humectant, épaississant		A examiner dans le cadre du débat ES&T. Note: ES&T ne sont pas justifiés dans cette cat.d'aliments
SESQUICARBONATE DE	500(iii)	BPF		7	Régulateur de	Suspendre - non	EU, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, Russie,

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SODIUM					l'acidité, agent antiagglomérant, agent de levuration	autorisé dans les normes de produits correspondantes	Espagne, Afrique du Sud, RU - soutiennent la proposition de suspendre

Catégorie d'aliments No. 04.1.1 (Fruits frais)

Normes de produits correspondantes: aucune; Les normes s'appliquent aux sous catégories, plusieurs d'entre elles n'autorisent pas les additifs alimentaires

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, déplacer vers les sous-catégories comme il se doit	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne - soutiennent la proposition Mexique – La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais.
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, Gaz d'emballage, Conservateur, Gaz propulseur		
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF		7	Antioxydant		EU, Inde, Norvège, Espagne - soutiennent la proposition Russie – emploi qui devrait être à des BPF comme dans le tableau 3 additif Mexique – Les réglementations mexicaines interdisent l'emploi des additifs dans les fruits frais
AZOTE	944	BPF	59	7	Gaz d'emballage, Gaz propulseur		
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF		7	Antioxydant		
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, Épaississant	A examiner dans le cadre du débat ES&T discussion. Note: ES&T ne sont pas justifiés dans cette cat.d'aliments	USA – Le pullulan est autorisé aux USA pour un emploi dans les aliments en général à des BPF. Toutefois le CCFA a déterminé que ES&T ne sont pas généralement justifiés dans cette cat.d'aliments (REP 13 FA, Para 80).
ASCORBATE DE SODIUM	304	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, déplacer vers les sous-catégories	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne - soutiennent la proposition

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						comme il se doit	

Catégorie d'aliments No. 04.1.1.1 (fruits frais non traités)

Normes de produits correspondantes: 143-1985; 182-1993; 183-1993; 184-1993; 187-1993; 196-1995; 204-1997; 205-1997; 213-1999; 214-1999; 215-1999; 216-1999; 217-1999; 219-1999; 220-1999; 226-2001; 237-2003; 245-2004; 246-2005; 255-2007; 299-2010; 305R-2011: aucun additif alimentaire n'est autorisé dans ces normes.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne - soutiennent la proposition de suspendre Mexique – Les réglementations mexicaines interdisent l'emploi des additifs dans les fruits frais.

Catégorie d'aliments No. 04.1.1.2 (Fruits frais traités en surface)

Normes de produits correspondantes: 143-1985 (Norme Codex pour les dattes): autorise uniquement le glycérol et le sorbitol (SIN 420) à des BPF (La norme n'indique pas les enrobages).

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF	16 ¹²	7	Humectant, Épaississant	Examiner l'approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. ainsi que cela a été décidé dans le point 5(a) de l'ordre du jour: le 45 ^{ème} CCFA n'a pas atteint de décision sur une approche horizontale pour ES&T dans cette cat. d'alim.	Mexique – Les réglementations mexicaines autorisent l'emploi dans tous les aliments à des BPF en tant qu'humectant et épaississant. Adopter avec la note 3 "traitement de surface" Russie – L'utilisation du régulateur de l'acidité doit être à des BPF USA – autorisé pour un emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA
OXYDE NITREUX	942	BPF			Antioxydant,	Ne pas déplacer de	EU, Norvège – est-ce que ces additifs sont utilisés

¹² **Note 16:** Utilisation dans les glaçages, les enrobages ou les décorations des fruits, des légumes, de la viande ou du poisson.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					Agent moussant, Gaz d'emballage, Gaz propulseur	la cat.d'aliments 04.1.1, pas de justification technologique de l'emploi dans la surface de traitement du fruit procuré	comme additif ? L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim.04.1.1.2. Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour. Russie, RU – soutiennent l'adoption Inde – non autorisé en Inde
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF			Antioxydant		EU, Inde - emploi non justifié dans cette cat.d'aliments. Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour. Russie, RU – soutiennent l'adoption ELC - l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes) Autorisé dans l'UE pour les fruits/légumes pelés, coupés et déchetés
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59		Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur		Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour. RU – soutient l'adoption Inde – non autorisé en Inde Russie, Espagne – Justification technologique nécessaire
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF			Antioxydant		EU, Inde, Russie, RU - emploi non justifié dans cette cat.d'aliments Espagne – Justification technologique nécessaire. Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour.
AZOTE	941	BPF	59		Gaz d'emballage, gaz propulseur		Inde - use non autorisé en Inde. Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. . Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							point 7 (b) de l'ordre du jour. Espagne – Justification technologique nécessaire Russie, RU – soutient l'adoption
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF			Antioxydant		EU, Inde, Iran - emploi non justifié dans cette cat.d'aliments. Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. . Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour. Russie, Espagne – Justification technologique nécessaire RU – soutient l'adoption ELC - l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes)
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF			Antioxydant		EU, Iran - emploi non justifié dans cette cat.d'aliments. Norvège – L'emploi est apparemment dans les préparations/formulation utilisés pour traiter les produits dans la cat.d'alim. 04.1.1.2. . Les décisions devraient être reportées jusqu'à la discussion du point 7 (b) de l'ordre du jour. Espagne – Justification technologique nécessaire Russie, RU – soutiennent l'adoption ELC - l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes) Autorisé dans l'UE pour les fruits/légumes pelés, coupés et déchiquetés

Catégorie d'aliments No. 04.1.1.3 (Fruits frais pelés et/ou coupés)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Adopter tel que répertorié - pas de norme de produit correspondantes	EU, Norvège, Russie, RU - soutiennent la proposition Inde, Mexique - suspendent, non autorisé en Inde, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							Espagne – justification tech. requise
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF			Antioxydant		EU, Norvège, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde, Iran, Mexique - suspendent, non autorisé en Inde, Iran; La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais. ELC – l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes) Autorisé dans l'UE pour les fruits/légumes pelés, coupés et déchiquetés
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59		Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur		EU, Norvège, RU - soutiennent la proposition Inde, Mexique - suspendent, non autorisé en Inde, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais. Russie, Espagne – justification technologique requise
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF			Antioxydant	Ne pas déplacer de la cat.d'aliments 04.1.1, aucune information fournie sur l'emploi	RU – ne soutient pas la proposition, inquiétude relative à l'ingestion Inde, Mexique – suspendent, non autorisé en Inde, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais. Russie, Espagne – justification technologique requise
AZOTE	941	BPF	59		Gaz d'emballage, gaz propulseur		EU, Norvège, Russie, RU - soutiennent la proposition Inde, Mexique - suspendent, non autorisé en Inde, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais. Espagne – justification technologique requise
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF			Antioxydant	Adopter comme répertorié	RU, ELC - soutiennent la proposition Mexique - suspend, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des additifs dans les fruits frais. Russie, Espagne – justification technologique requise ELC – l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes)
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF			Antioxydant		EU, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde, Mexique - suspendent, non autorisé en Inde, La réglementation mexicaine interdit l'emploi des

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							additifs dans les fruits frais. ELC - l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes) Autorisé dans l'UE pour les fruits/légumes pelés, coupés et déchiquetés.

Catégorie d'aliments No. 04.2.1 (Légumes frais (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloè ordinaire), algues marines, fruits à coque et grains)

Normes de produits correspondantes: aucune; les sous-catégories ont des normes de produits correspondantes.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Suspendre, déplacer vers les sous-catégories comme il se doit	EU, Inde, Iran, Mexique, Norvège, Russie, Espagne -suspendent

Catégorie d'aliments No. 04.2.1.1 (Légumes non traités (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja), aloè ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines)

Normes de produits correspondantes : 038-1981: autorise spécifiquement le régulateur de l'acidité dans les champignons comestibles et les produits à base de champignons; 40R-1981, 131-1981, 171-1989, 185-1993, 186-1993, 188-1993, 197-1995, 200-1995, 218-1999, 224-2001, 225-2001, 238-2003, 293-2008, 300-2010, 303-2011, 304R-2011, 307-2011: n'autorisent pas les additifs alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre	EU, Inde, Iran, Mexique, Norvège, Espagne, RU – suspendent Russie – l'emploi devrait être à des BPF conformément au tableau 3 pour la fonction technologique du gaz d'emballage et du gaz propulseur

Catégorie d'aliments No. 04.2.1.2 (Légumes frais traités en surface (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloè ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLUCONATE DE CALCIUM	578	800	58 ¹³	7	Régulateur de l'acidité, agent affermissant, séquestrant	Suspendre, pas d'informations sur l'emploi dans le traitement de surface fourni	EU, Inde, Iran, Norvège, Espagne, RU - soutiennent la proposition to discontinue EU – Emploi en tant qu'agent affermissant pourrait induire le consommateur en erreur en ce qui concerne la fraîcheur.
HYDROXYDE DE CALCIUM	526	800	58	7	Régulateur de l'acidité, agent affermissant		
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Ne pas déplacer de la cat.d'aliments 04.2.1, pas d'informations sur l'emploi dans le traitement de surface fourni	Espagne - Justification technologique nécessaire
GLYCÉROL	422	BPF	16	7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a): le 45ème CCFA n'a pas atteint de décision sur une approche horizontale pour ES&T dans cette cat. d'alim.	Russie - justification technologique nécessaire USA - autorisé pour l'emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Espagne, Russie, RU - soutiennent la proposition de suspendre

¹³ **Note 58:** En tant que calcium.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM	528	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent de rétention de la couleur		
CARBONATE ACIDE DE MAGNÉSIUM	504(ii)	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, support, agent de rétention de la couleur		

Catégorie d'aliments No. 04.2.1.3 (Légumes frais épluchés, coupés ou râpés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloë ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Ne pas déplacer de la cat.d'alim. 04.2.1, aucune information fournie sur l'emploi	Espagne - Justification technologique nécessaire
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Iran, Norvège, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre RU – inquiétude relative à l'ingestion pour l'additif
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Russie – Justification technologique nécessaire
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		7	Antioxydant	Adopter – observations du GTE- utilisé en tant qu'antioxydant	EU, Espagne, Russie, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde – non autorisé en Inde ELC - l'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour empêcher le brunissement des fruits coupés (par ex. les pommes) Autorisé dans l'UE pour les fruits/légumes pelés, coupés et déchiquetés

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre RU – Inquiétude relative à l'ingestion pour l'additif

Catégorie d'aliments No. 04.2.2.1 (Légumes surgelés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloë ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines)

Normes de produits correspondantes: 038-198, 140-1983, autorisent uniquement des additifs spécifiques, 114-1981: autorise uniquement spécifiquement les séquestrants/les auxiliaires technologiques; 41-1981, 110-1981, 111-1981, 77-1981, 112-1981, 113-1981, 133-1981, 132-1981, & 104-1981: n'autorisent pas les additifs alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	100		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopte à des BPF avec la note 110 " pour un emploi uniquement dans les pommes de terre frites surgelées" – conformément à CODEX STAN 114-1981	EU, Inde, Mexique, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition ELC - L'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour aider à préserver l'apparence (par ex. pour empêcher le brunissement des fruits coupés) et prolonger la durée de vie. Autorisé dans l'UE pour les fruits et les légumes congelés.
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF		7	Antioxydant		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – suspendent Russie – BPF conformément au tableau 3 ELC – Adopter - L'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour aider à préserver l'apparence (par ex. pour empêcher le brunissement des fruits coupés) et prolonger la durée de vie. Autorisé dans l'UE pour les fruits et les légumes congelés.
GLUCONATE DE CALCIUM	578	1000	58	7	Régulateur de l'acidité, agent affermissant, séquestrant	Suspendre - pas inclus dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – suspendent
CALCIUM HYDROXIDE	526	1000	58	7	Régulateur de l'acidité, Agent affermissant		
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage,		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – suspendent Russie – BPF conformément au tableau 3

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					conservateur, gaz propulseur		
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF		7	Antioxydant		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – suspendent
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		7	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF avec la nouvelle note “ pour un emploi dans les aliments non standardisés uniquement” et la note 201 “ Pour une utilisation dans les produits aromatisés uniquement ».	EU - ne soutient pas la proposition. 04.2.2.1 se réfère aux légumes congelés “ frais” . Les additifs dans cette cat.d'alim. ne devraient pas aller au-delà de ceux nécessaires à cause de la congélation. Inde, Mexique - Suspendent Japon, ELC, IGTC – Soutiennent la proposition. MSG est utilisé en tant qu'exhausteur de goût pour les produits non standardisés dans ces catégories (par ex. condiments pour les pommes de terre frites surgelées, les fèves de soja congelées, les légumes bouillis congelés). Les légumes congelés sont parfois aromatisés et/ou assaisonnés avec des ingrédients comprenant l'exhausteur de goût d'une façon qui ne ferait pas partie de la cat. d'alim. 12.6. Exemple: edamae congelé aromatisé wasabi (fève de soja). Russie, Espagne – justification technologique? Les consommateurs peuvent être induits en erreur. RU - suspend – additif nécessaire dans les condiments utilisés avec des légumes congelés, pas les légumes congelés eux-mêmes. USA – est autorisé dans les petits pois congelés aux USA
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, Gaz propulseur	Suspendre - pas inclus dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent Russie - BPF conformément au tableau 3 en tant que gaz d'emballage/gaz propulseur.
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, Agent moussant, Gaz d'emballage, Gaz propulseur		
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, épaississant	A examiner dans le cadre du débat ES&T. Note: ES&T ne sont pas justifiés dans cette cat.d'aliments	Espagne – est-ce que cet additif est utilisé en tant qu'agent d'enrobage ou épaississant? Russie - justification technologique nécessaire USA – Le pullulan est autorisé aux USA pour un emploi dans les aliments en général à des BPF. Toutefois, CCFA a déterminé qu'ES&T ne sont généralement pas justifiés dans cette cat. d'alim.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							(REP 13 FA, Para 80).
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		7	Antioxydant	Suspendre - pas inclus dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent Russie - BPF conformément au tableau 3 en tant que gaz d'emballage/gaz propulseur. ELC - L'acide ascorbique et ses sels sont utilisés pour aider à préserver l'apparence (par ex. pour empêcher le brunissement des fruits coupés) et prolonger la durée de vie. Autorisé dans l'UE pour les fruits et les légumes congelés.
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		7	Antioxydant		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent

Catégorie d'aliments No. 04.2.2.7 (Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloë ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3)

Normes de produits correspondantes: 223-2001: autorise spécifiquement des exhausteurs de goût, texturants; 038-1981: autorise uniquement des régulateur de l'acidité; 294R-2009: autorise spécifiquement les conservateurs, les exhausteurs de goût, les antioxydants; 260-2007: autorise spécifiquement les agents affermissants, les conservateurs, les séquestrants, les antiagents moussants, les antioxydants, les exhausteurs de goût; 151-1985: conformément à la législation nationale.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
CHLORURE D'AMMONIUM	510	BPF		4	Agent de traitement de la farine	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Suspendent
CALCIUM 5'-RIBONUCLÉOTIDES	634	BPF		4	Exhausteur de goût	Adopter avec la note " à l'exception des produits conformes à la norme pour les champignons comestibles et produits dérivés (CODEX STAN 038-1981)"	EU, Japon, Espagne, RU, ELC, IGTC - soutiennent la proposition Inde – non autorisé en Inde Japon - L'additif est utilisé dans des produits tels que le kimchi et tsukemono (autres que 04.2.2.3) pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par la réduction de sodium Russie - soutient la proposition avec un NM de 500 mg/kg
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		4	Exhausteur de goût		
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF		4	Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF		4	Exhausteur de goût		
GLYCÉROL	422	BPF		4	Humectant, épaississant	Adopter – le 45 ^{ème} CCFA a décidé que ES&T sont horizontalement justifiés dans	Russie – BPF conformément au tableau 3 USA - autorisé pour l'emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA. le 45 ^{ème} CCFA a décidé qu'ES&T sont généralement justifiés dans cette cat. d'alim. (REP 13 FA, Para 80).

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						cette cat.d'aliments.	
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		4	Exhausteur de goût	Adopter avec la note " à l'exception des produits conformément à la norme pour les champignons comestibles et les produits à base de champignons (CODEX STAN 038-1981)" correspond à CODEX STAN 223-2001, 294R-2009, 260-2007	EU, Japon, Espagne, RU, ELC, IGTC - soutiennent la proposition Japon - l'additif est utilisé dans des produits tels que le kimchi et tsukemono (autres que 04.2.2.3) pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par la réduction de sodium Russie - soutient la proposition avec un NM de 500 mg/kg
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, Epaisissant	Adopter – le 45 ^{ème} CCFA a décidé que ES&T sont horizontalement justifiés dans cette cat.d'aliments.	Russie – Justification technologique nécessaire USA - autorisé pour l'emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA. Le 45 ^{ème} CCFA a décidé qu'ES&T sont généralement justifiés dans cette cat. d'alim. (REP 13 FA, Para 80).
SILICE AMORPHE	551	BPF		4	Agent anti-agglomérant, Anti agent moussant, Support	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU - Suspendent
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		4	Antioxydant	Adopter, les antioxydants sont utilisés dans ces produits	Japon, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition, antioxydant pour aider à préserver l'apparence (par ex, empêche le brunissement des fruits coupés) et prolonge la durée de vie. Inde – non autorisé en Inde
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		4	Antioxydant	Adopter avec la note " pour un emploi dans «	Japon - Utilisé en tant qu'antioxydant pour empêcher la décoloration. S'il y a des inquiétudes relatives à l'exposition pour cet additif, le Japon propose une

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						les radis salés »	nouvelle note « pour un emploi dans le radis mariné japonais uniquement ». Cet aliment se décolore durant la distribution sans antioxydant. Inde - non autorisé en Inde Russie - Justification technologique nécessaire RU – ne soutient pas la proposition, inquiétude relative à l'ingestion

Catégorie d'aliments No. 06.1 (Graines céréalières entières, brisées ou en flocons, y compris le riz)

Normes de produits correspondantes: 202-1995: n'autorise pas les additifs alimentaires; 169-1989, 201-1995, 172-1989, 153-1985, 199-1995, 198-1995: ne débat pas des additifs alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE DE BACILLUS LICHENIFORMIS, ALPHA-(CARBOHYDRASE)	1100	BPF		7	Agent de traitement de la farine	Suspendre	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU, ELC – Suspendent – auxiliaire technologique Mexique - suspend – La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans le grain entier ou cassé
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, Agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent Mexique - suspend - – La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans le grain entier ou cassé Russie – BPF en tant que gaz d'emballage/gaz propulseur
PAPAIN	1101(ii)	1000		7	Exhausteur de goût		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent Mexique - suspend- La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans le grain entier ou cassé Russie – soutient la suspension si l'emploi est déterminé en tant qu'auxiliaire technologique.
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	6000		7	Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendent Mexique - suspend - – La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans le grain entier ou cassé. USA – autorisé dans les produits à base de grains aux USA à 6000 mg/kg en tant que farine et adjuvant
TALC	553(iii)	BPF		7	Agent antiagglomérant		Envisager une approche Russie – soutient la proposition pour le riz uniquement

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					, agent d'enrobage, épaississant	horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Espagne – est-ce que cet additif est utilisé en tant qu'agent antiagglomérant ou épaississant? Mexique - suspend- La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans le grain entier ou cassé.

Catégorie d'aliments No. 06.2 (Farines et amidons (y compris farine de soja))

Normes de produits correspondantes: aucune; sous-catégorie 06.2.1 a des normes de produits correspondantes.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE DE BACILLUS LICHENIFORMIS, ALPHA (CARBOHYDRASE),	1100	BPF			Agent de traitement de la farine	Déplacer la cat. d'alim.06.2.2 pour cohérence avec la disposition adoptée pour l'amylase de l'Aspergillus oryzae (SIN1100) dans la cat.d'alim.06.2 – également	EU - SIN1100 n'est pas autorisé comme un additif alimentaire dans l'UE. Indiquez s'il s'agit d'un additif alimentaire ou auxiliaire technologique Iran, Malaisie, Espagne, RU - soutiennent la proposition USA – autorisé pour un emploi aux USA dans l'amidon alimentaire à un niveau qui résulte dans un polymère de saccharide non-sucré nutritif avec un équivalent dextrose de < 20 Russie, ELC - emploi de l'enzyme est comme un auxiliaire technologique
AMYLASE DE BACILLUS SUBTILIS, ALPHA-	1100	BPF			Agent de traitement de la farine	observations du groupe de travail électronique qu'ils sont utilisés à la fois dans les amidons et les farines.	
PROPIONATE DE CALCIUM	282	1000		4	Conservateur	adopter à des BPF, utilisé par certains membres du Codex	EU, Malaisie, Russie, RU –ne souscrivent pas, requiert une justification technologique pour l'emploi d'un conservateur dans la farine Afrique du Sud – soutient la proposition Inde – soutient la proposition, autorisée dans la farine pour l'alimentation cuite en Inde
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage,	Suspendre	EU, Inde, Malaisie, Afrique du Sud, Espagne, RU: Soutiennent la suspension Russie – GMP en tant que gaz d'emballage/gaz propulseur

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					gaz propulseur		
SILICE AMORPHE	551	BPF		4	Agent antiagglomérant, Anti agent moussant, Support		EU, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	6000		7	Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant		EU, Malaisie, Norvège, Espagne, RU - Soutiennent la suspension – non justifié technologiquement dans les farines Russie – ne soutient pas la proposition, utilisée dans les amidons USA – autorisé dans les produits à base de grains aux USA à 6000 mg/kg en tant qu'aromatisant et adjuvant
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		4	Antioxydant	Suspendre – disposition existante dans le processus par étapes dans la cat. d'alim.06.2.1 qui correspond à Codex Stan 152-1985.	EU, Malaisie, Norvège, Espagne, RU - Soutiennent la suspension – pas de justification technologique dans les amidons Inde – soutient la proposition d'adopter à 300 mg/kg Russie – soutient NM des BPF ELC – utilisé pour améliorer les propriétés de la pâte et la fermeté du pain. Autorisé dans l'UE pour les amidons
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF		4	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	Suspendre, Déplacer vers la cat. d'alim. 06.2.2 (Amidons)	EU, Inde, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, RU - Soutiennent la suspension – non justifié technologiquement dans la farine Russie - adopte à des BPF avec la note " pour des amidons uniquement"

Catégorie d'aliments No. 06.2.1 (Farines)

Normes de produits correspondantes: 301R-2011: références FC 06.2.1 Tableaux 1 & 2; 176-1989, 154-1985, 173-1989, 170-1989, 178-1991, 155-1985: ne débat pas des additifs alimentaires; 152-1985: répertorie uniquement les enzymes et agent de traitement de la farine.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	300		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter à 300 mg/kg- autorisé dans Codex Stan 152-1985	EU, Iran, Japon, Malaisie, Afrique du Sud, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition – utilisé en tant qu'agent de traitement pour renforcer la pâte Russie – justification technologique pour une limite de 300 mg/kg. Soutient NM des BPF ELC – utilisé pour améliorer les propriétés de la pâte et fermeté du pain. Autorisé en EU pour les farines
GLUCOSE OXYDASE	1102	780		4	Antioxydant	Suspendre	EU, Inde, Malaisie, Norvège, Russie, Afrique du Sud, Espagne, RU, ELC – Suspendent – emploi de l'auxiliaire technologique
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	1500		4	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Avancer la fonction technologique "agent de traitement de la farine" au SIN du GTP. Adopte à des BPF.	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU – Suspendent, non répertorié dans les normes de produits USA – autorisé aux USA dans la farine en tant qu'agent de blanchiment jusqu'à 60,000 mg/kg. Cette cat.d'alim. comprend les aliments standardisés et non standardisés. Les additifs alimentaires ne sont pas interdits dans la majorité des normes de produits correspondantes.
PAPAIN	1101(ii)			7	Exhausteur de goût	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU, ELC – Suspendent – emploi en tant qu'auxiliaire technologique
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	300		7	Antioxydant	Adopter à 300 mg/kg- autorisé dans Codex Stan 152-1985	EU, Inde, Iran, Malaisie, Afrique du Sud, RU, ELC - soutiennent la proposition Espagne – est-ce que cet additif est utilisé en tant qu'antioxydant dans cette cat. d'alim? Les observations indiquent un agent de traitement de la farine ELC – utilisé pour améliorer les propriétés de la pâte et fermeté du pain. Non autorisé dans l'EU pour les farines.
PULLULAN	1204	50000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme	Malaisie – Adopte Russie - justification technologique nécessaire USA – autorisé pour emploi aux USA dans les aliments généralement à des BPF

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						cela a été décidé dans le point 5(a)	
ASCORBATE DE SODIUM	301	300		7	Antioxydant	Adopter à 300 mg/kg- autorisé dans Codex Stan 152-1985	Malaisie, Afrique du Sud, RU, ELC - soutiennent la proposition Espagne – est-ce que cet additif est utilisé en tant qu'antioxydant dans cette catégorie d'aliments? Les observations indiquent un agent de traitement de la farine ELC – utiliser pour améliorer les propriétés de la pâte et la fermeté du pain.
CARBONATE ACIDE DE POTASSIUM	500(ii)	45000		7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre – non répertorié dans les normes de produits

Catégorie d'aliments No. 06.2.2 (Amidons)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE DE BACILLUS LICHENIFORMIS, ALPHA (CARBOHYDRASE),	1100	BPF		4	Agent de traitement de la farine	Déplacer vers la cat. d'alim. 06.2 pour cohérence avec la disposition adoptée pour l'amylase d' <i>Aspergillus oryzae</i> (SIN 1100) – également observations du groupe de travail électronique du groupe de travail électronique qui sont utilisés dans les amidons.	EU - SIN 1100 n'est pas autorisé en tant qu'additif alimentaire dans l'EU. Clarifier si additif alimentaire ou auxiliaire technologique Iran, Malaisie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Russie, ELC - l'emploi de l'enzyme est un auxiliaire technologique USA – autorisé pour un emploi aux USA dans l'amidon alimentaire à un niveau qui résulte dans un polymère de saccharide non sucré nutritive avec un dextrose équivalent à < 20
AMYLASE DE BACILLUS SUBTILIS, ALPHA-	1100	BPF		4	Agent de traitement de la farine		
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, Agent	Adopter – déplacer de la cat.	Observations de la cat. d'alim.06.2 : EU, Inde, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud,

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					anti-agglomérant, Agent de levuration	d'alim.06.2	Espagne, RU - non justifié technologiquement dans la farine Russie – adopte à des BPF avec la note « pour les amidons uniquement »

Catégorie d'aliments No. 06.4.1 (Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires)

Normes de produits correspondantes : aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE CALCIUM	302	200		4	Antioxydant	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU – Suspendent ELC – Peut aider à stabiliser le colorant ; L'acide ascorbique et son sel de sodium sont autorisés pour les pâtes fraîches à des BPF. L'acide ascorbique et son sel de sodium sont autorisés pour les pâtes fraîches à des BPF.
PROPIONATE DE CALCIUM	282	1000		4	Conservateur		
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	4	Agent de carbonation, Gaz d'emballage, Conservateur, Gaz propulseur	Adopter avec la note 59 « Emploi en tant que gaz d'emballage » et 211 « pour un emploi dans les nouilles uniquement »	EU, Japon, Espagne, RU – soutiennent la proposition Inde, Russie – Soutiennent la suspension Japon - Le dioxyde de carbone est utilisé en tant que gaz d'emballage pour protéger les nouilles de l'oxydation
GLYCÉROL	422	BPF		4	Humectant, Epaisissant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – n'adopte pas, non autorisée dans la Russie USA – autorisé à l'emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA
PULLULAN	1204	10000		4	Agent d'enrobage, Epaisissant		
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		4	Antioxydant	Adopte à des BPF	EU, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde, Russie - Soutiennent la suspension EU, ELC – autorisé pour un emploi dans les pâtes fraîches en EU. Aide à stabiliser la couleur. L'acide ascorbique et son sel de sodium sont autorisés pour les pâtes fraîches à des BPF

Catégorie d'aliments No. 06.4.2 (Pâtes et nouilles sèches et produits similaires)**Normes de produits correspondantes: aucune.**

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE D'ASPERGILLUS ORYZAE VAR., ALPHA,	1100	BPF		7	Agent de traitement de la farine	Suspendre – l'emploi serait transférer de la farine	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU, ELC – Suspendent– emploi de l'auxiliaire technologique
CALCIUM 5'-RIBONUCLÉOTIDES	634	BPF		4	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF avec la note 256 “ Pour utilisation dans les vermicelles, pâtes alimentaires sans gluten et les pâtes destinées à un régime hypoprotidique uniquement.”	EU, Japon, Espagne, RU, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de gout dans les nouilles ramen ou nouilles chinoises sèches. Inde - non autorisé en Inde Russie - soutient le NM de 500 mg/kg
ASCORBATE DE CALCIUM	302	200		4	Antioxydant		EU, Espagne, RU, USA - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie - soutient le NM de 500 mg/kg ELC – Aide à stabiliser la couleur. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium et l'ester de palmitate sont autorisés dans l'EU pour les pâtes sèches.
PROPIONATE DE CALCIUM	282	1000		4	Conservateur		EU, Russie – requièrent un besoin technologique pour les conservateurs dans les pâtes et les nouilles sèches Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		4	Exhausteur de goût		EU, Japon, Espagne, RU, ELC, IGTC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie - soutient le NM de 500 mg/kg IGTC - Soutient cette proposition. Utilisé comme exhausteur de goût dans les nouilles chinoises ou les nouilles ramen
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF		4	Exhausteur de goût		EU, Japon, Espagne, RU, ELC, IGTC - soutiennent la proposition
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF		4	Exhausteur de goût		Inde – autorisé en Inde dans les assaisonnements dans ces produits Russie - soutient le NM de 500 mg/kg RU - soutient la proposition
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		4	Exhausteur de goût		IGTC - Soutient cette proposition. Utilisé comme exhausteur de gout dans les nouilles chinoises ou les nouilles ramen
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, Agent		EU, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					moissant, Gaz d'emballage, Gaz propulseur		Russie - BPF Gaz d'emballage/gaz propulseur
PULLULAN	1204	10000		4	Agent d'enrobage, Epaisissant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	USA – autorisé à l'emploi aux USA dans les aliments généralement à des BPF Russie - justification technologique nécessaire
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		4	Antioxydant	Adopter à des BPF avec la note 256 “ pour une utilisation dans les vermicelles, pâtes alimentaires sans gluten et les pâtes destinées à un régime hypoprotidique uniquement.”	EU, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie - Justification technologique nécessaire pour un NM de 200 mg/kg. soutiendrait les BPF ELC – Peut aider à stabiliser la couleur. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium et l'ester palmitate sont autorisés en EU pour les pâtes sèches.

Catégorie d'aliments No. 08.1 (Viande fraîche, volaille et gibier compris)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
CHLORURE D'AMMONIUM	510	BPF		4	Agent de traitement de la farine	Suspendre	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la suspension
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	2000		7	Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de traitement de la farine	Adopter à des BPF – les observations du groupe de travail électronique sont utilisées par certains membres du Codex	EU - Ne soutient pas l'adoption. La couleur de la viande fraîche indique que sa fraîcheur et est rattachée à la détérioration microbiologique. L'emploi d'antioxydants/ agents de rétention de la couleur induirait le consommateur à l'erreur. Le descripteur de cette catégorie indique “ Les produits frais sont habituellement exempts d'additifs”. L'UE est d'avis qu', outre les couleurs utilisées pour les timbres d'authentification aucun autre additif ne devrait être

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							<p>autorisé dans la viande fraîche.</p> <p>Mexique - Suspendre – La réglementation mexicaine n'autorise pas l'emploi des additifs dans la viande fraîche.</p> <p>Espagne, RU – autre que dans les préparations la viande fraîche devrait uniquement incorporer des additifs dans le but d'un marquage sanitaire.</p> <p>USA – Autorisé dans la viande fraîche aux USA à 500 mg/kg en tant qu'agent de rétention de la couleur malgré son action en tant qu'antioxydant.</p> <p>ELC – agent de rétention de la couleur/contribue à empêcher la décoloration (brune-grise); autorisé dans l'UE à un niveau d'emploi des BPF pour la viande non transformée: Les préparations de viande comme définies par la réglementation (EC) 853/2004, uniquement préemballées et autres restrictions d'emploi. Autorisé dans la viande fraîche aux USA à 500 mg/kg</p>
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		7	Exhausteur de goût	Adopter avec la note 16 " Pour une utilisation dans les glaçages, enrobages ou décorations des fruits, des légumes, de la viande ou du poisson. » – le descripteur de la catégorie d'aliments 08.1 indique que " des enrobages, tels que glaçages et enduits à base d'épices, peuvent être appliqués aux produits avant leur commercialisation au consommateur	<p>EU, Inde, Russie - ne soutiennent pas l'adoption. L'emploi décrit des additifs est plus approprié dans d'autres cat. d'alim. (les glaçages (cat. d'alim.04.1.2.8) ou enduits à base d'épices (cat.d'alim.12.2)). FC 08.1 se réfère à la viande fraîche, pas les produits à base de viande.</p> <p>Espagne – cat. d'alim. Incorrecte. Est-ce que la viande marinée sera sous la catégorie d'aliments 08.2.1?</p> <p>RU, ELC, IGTC - soutiennent l'adoption – utilisé souvent pour l'enrobage et la marinade, comme les enduits à base d'épices, les assaisonnements, et les condiments qui sont appliqués à la viande crue préalablement au marketing (par ex. bœuf, porc et poulet pour barbecue, boulettes de hamburger assaisonné, Yukhoe). Recommande l'adoption. Note que les exhausteurs de gout peuvent être utilisés dans la catégorie d'aliments 12.2.1 (uniquement les épices) et 12.2.2 quand vendus séparément pour un emploi dans les viandes fraîches.</p>
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF		7	Exhausteur de goût		
MONOAMMONIUM L-GLUTAMATE	624	BPF		7	Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		7	Exhausteur de goût		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						(par exemple, jambon « glacé » ou poulet à la sauce barbecue). Dans le système de catégorie d'aliments, ceci est indiqué avec une note pour " une utilisation en tant que agent de glaçage ou d'enrobage (traitement de surface)."	
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, Agent moussant, Gaz d'emballage, Gaz propulseur	Suspendre	EU, Inde, Espagne - soutiennent la proposition Russie – emploi devrait être à des BPF conformément au tableau 3 pour le gaz d'emballage et gaz propulseur
LACTATE DE POTASSIUM	326	20000		7	Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Émulsifiant, Humectant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - Suspendre USA – autorisé aux USA pour un emploi en tant que saveur dans la viande et la volaille
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	GMP		4	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
LACTATE DE SODIUM	325	20000		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de charge, émulsifiant, humectant,	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre USA – utilisé pour un emploi aux USA dans la viande et la volaille (cat.d'al.08.0) en tant qu'aromatisant à des niveaux allant jusqu'à 20000 mg/kg de formulation et dans les agents antimicrobiens appliqués à la viande allant jusqu'à 4.5% de la

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					Epaississant		formulation

Catégorie d'aliments No. 08.1.1 (Viande fraîche, volaille et gibier compris, en pièces entières ou en morceaux)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF		7	Régulateur de l'acidité, Conservateur	Adopter, observations au groupe de travail électronique montre emploi comme conservateur par certains membres Codex	EU - ne soutient pas l'adoption. Régulateur de l'acidités/conservateurs ne sont pas nécessaires dans la viande fraîche. Selon l'UE, les acides organiques seraient utilisés pour décontamination et non pas en tant qu'additifs alimentaires (pas d'effet technologique dans le produit final). L'emploi de cet additif ne devrait pas être une substitution à une bonne pratique hygiénique. Inde, Mexique, Russie, Espagne – Suspendre RU - restreint l'emploi aux préparations de viande uniquement USA – autorisé pour l'emploi sur les carcasses de viande rouge en tant que (conservateur) antimicrobien jusqu'à 220 mg/kg et à des BPF dans les produits à base de viande (cat.d'alim.8.0) pour un emploi de l'additif alimentaire
BROMELAIN	1101(iii)	BPF		7	Exhausteur de goût, agent de traitement de la farine, stabilisant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie, ELC – Recommande la suspension – auxiliaire technologique. USA – autorisé pour un emploi dans la viande crue et la volaille en tant qu'agent d'attendrissement et enzyme à un niveau ou pas plus que 3% d'un 0.8M soln (emploi auxiliaire technologique).
HYDROXYDE DE CALCIUM	526	BPF		7	Régulateur de l'acidité, Agent affermissant	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre
OXYDE DE CALCIUM	529	BPF		7	Régulateur de l'acidité, Agent de traitement de la farine		
ACIDE CITRIQUE	330	2000		7	Régulateur de l'acidité,	Adopte à des BPF, observations aux	EU - Ne soutient pas l'adoption. La couleur de la viande fraîche indique sa fraîcheur et est liée à une

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					Antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	groupe de travail électronique montre utilisation en tant qu'agent de rétention de la couleur/antioxydant par certains membres Codex	détérioration microbiologique. L'emploi des antioxydants/agents de rétention de la couleur induirait le consommateur en erreur. Inde, Norvège, Russie - Suspendre Espagne, RU – autre que les préparations, la viande fraîche devrait uniquement utiliser des additifs dans le but d'un marquage de salubrité. RU - Une gamme d'additifs (E 260-263, E 270, E 325-327, E 300-302, et E 330-333) en tant que régulateurs de l'acidité, conservateurs, anti-oxidants ou pour augmenter la stabilité microbiologique dans la viande hachée et les préparations de viande dans lesquelles d'autres ingrédients (autres que les additives) ont été ajoutés. USA – Autorisé dans la viande fraîche aux USA à 500 mg/kg en tant qu'agent de rétention de la couleur malgré son action en tant qu'antioxydant.
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	500		7	Antioxydant		
GLYCÉROL	422	BPF	16	7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - besoin technologique requis
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Suspendre	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne - soutiennent la proposition de suspendre
HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM	528	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent de rétention de la couleur		
CARBONATE ACIDE DE MAGNÉSIUM	504(ii)	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, support, agent de rétention de		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					la couleur		
PAPAIN	1101(ii)	BPF		7	Exhausteur de goût		EU, Inde, Norvège, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre Russie, USA, ELC – Suspendre – utilisé en tant qu'auxiliaire technologique
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant		EU, Inde, Mexique, Norvège, Espagne – Suspendre Russie – utilisé à des BPF
ASCORBATE DE SODIUM	301	500		7	Antioxydant	Adopter à des BPF, observations à un groupe de travail électronique montre emploi en tant qu'agent de rétention de la couleur/antioxydant par certains membres de Codex.	EU - Ne soutient pas l'adoption. La couleur de la viande fraîche indique sa fraîcheur et est liée à une détérioration microbologique. L'emploi des antioxydants/agents de rétention de la couleur induirait le consommateur en erreur. Norvège - Suspendre Espagne, RU - autre que les préparations, la viande fraîche devrait uniquement utiliser des additifs dans le but d'un marquage de salubrité. Russie – ne soutient pas la proposition. Utilisé à des BPF. USA – utilisé pour un emploi comme un agent de rétention de la couleur (à travers la fonction d'antioxydant) dans la viande fraîche à 500 mg/kg ELC – Adopter – contribue à empêcher la décoloration (brun-gris); autorisé dans l'UE à un niveau d'emploi des BPF pour la viande non traitée: les préparations à base de viande comme définies par la réglementation (EC) 853/2004, uniquement préemballées et autres restrictions d'emploi.
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration		EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU – Suspendre USA – Brûlure emploi d'un agent est l'auxiliaire technologique
CARBONATE ACIDE DE SODIUM	500(ii)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition de suspendre

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SESQUICARBONATE DE SODIUM	500(iii)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, agent de levuration		

Catégorie d'aliments No. 08.1.2 (Viande fraîche, volaille et gibier compris, coupée fin ou hachée)

Normes de produits correspondantes: aucune

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF		7	Antioxydant	Adopte à des BPF – avec une nouvelle note “ pour un emploi uniquement dans la viande émincée fraîche qui contient d'autres ingrédients que de la viande hachée”	EU, Norvège, Espagne – peut soutenir uniquement pour un emploi dans les préparations préemballées de viande (hachée) émincée. Inde, Mexique - Suspendre – la réglementation mexicaine / Indienne n'autorise pas les additifs dans la viande fraîche ELC – aide à empêcher la décoloration (brun-gris); dans l'UE l'acide ascorbique et son sel de sodium et de calcium sont autorisés dans cette catégorie d'aliments au niveau d'emploi des BPF.
LACTATE DE CALCIUM	327	6000		7	Régulateur de l'acidité, agent affermissant, agent de traitement de la farine	Transmettre la fonction technologique “ Epaississant” (c'est-à-dire la fonction liant) au SIN du GTP adopte à des BPF avec une nouvelle note “ pour un emploi uniquement dans la viande émincée fraîche qui contient d'autres ingrédients que la viande hachée” Envisager une approche horizontale pour	EU, Inde, Russie, RU - soutiennent la suspension USA – autorisé en tant qu'exhausteur de goût dans la sauce et liant/ dans des morceaux de volaille broyés crus à 6000 mg/kg

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	
DIOXYDE DE CARBONE	290	100	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Espagne, RU – Suspendre Russie - Utilisé à des BPF. USA – le dioxyde de carbone solide est autorisé pour refroidir les produits à base de viande hachée (emploi d'auxiliaire technologique)
ACIDE CITRIQUE	330	100	15	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Adopter à des BPF – avec une nouvelle note “ pour un emploi uniquement dans la viande émincée fraîche qui contient d'autres ingrédients que de la viande hachée”	EU, Norvège, Espagne - ne soutiennent pas l'adoption. Peut soutenir uniquement pour un emploi dans les préparations préemballées de viande (hachée) émincée qui contient d'autres ingrédients que de la viande hachée” Russie - Utilisé à des BPF USA – autorisé dans les produits à base de viande à 100 mg/kg (sur une base de graisse) en tant qu'antioxydant
GLYCÉROL	422	GMP		7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - Suspendre, non autorisé en Russie USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Suspendre	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Suspendre
HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM	528	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent de rétention de la couleur		
CARBONATE ACIDE DE MAGNÉSIUM	504(ii)	BPF		7	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					, support, agent de rétention de la couleur		
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		7	Antioxydant	Adopte à des BPF – avec une nouvelle note “ pour un emploi uniquement dans la viande émincée fraîche qui contient d’autres ingrédients que de la viande hachée”	EU, Norvège, Espagne - Peut soutenir uniquement pour les préparations préemballées de viande (hachée) émincée qui contiennent d’autres ingrédients que de la viande hachée RU - soutient la proposition ELC - soutient l’adoption, aide à empêcher la décoloration (brun-gris); dans l’UE l’acide ascorbique et son sel de sodium et de calcium sont autorisés dans cette catégorie d’aliments au niveau d’emploi des BPF.

Catégorie d’aliments No. 09.1 (Poisson et produits de la pêche frais, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: aucune; 292-2008 correspond à la sous-catégorie 09.1.2, les additifs alimentaires non autorisés dans les mollusques bivalves vivants, seuls les antioxydants autorisés dans les mollusques bivalves crus (mollusques réfrigérés décortiqués) en tant que dispositions dans la cat.d'alim.09.1.2.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L’ACIDE L-ASCORBIQUE	300	200		7	Régulateur de l’acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Antioxydant, adopter à des BPF avec la note “ à l’exclusion des mollusques bivalves vivants”	EU, Inde, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition ELC - ajouté à la solution de trempage/pulvérisation pour améliorer la durée de vie et l’apparence de la surface. L’acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés pour le poisson non traité à des BPF.
ASCORBATE DE CALCIUM	302	GMP		7	Antioxydant		EU, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde – non autorisé en Inde ELC - ajouté à la solution de trempage/pulvérisation pour améliorer la durée de vie et l’apparence de la surface. L’acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés pour le poisson non traité à des BPF.
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58	4	Régulateur de l’acidité, agent affermissant, agent de traitement de la	Suspendre, aucune information fournie sur l’emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la suspension

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					farine		
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur		
ACIDE CITRIQUE	330	BPF		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Antioxydant, adopte @ BPF avec la note " à l'exclusion des mollusques bivalves vivants"	EU, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF		7	Antioxydant		Inde - non autorisé en Inde Russie - ML 1500 mg/kg pour le poisson congelé et surgelé avec de la chair rouge Espagne, RU – soutiennent la proposition
GLUCONO DELTA-LACTONE	575	100		4	Régulateur de l'acidité, agent de levuration, séquestrant	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
GLYCÉROL	422	BPF	16	7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – pas de justification technologique dans cette cat. d'alim. USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF.
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Adopter comme répertorié – il existe des dispositions adoptées pour les colorants avec la note 16 dans les deux sous-catégories. Le poisson frais présente une situation similaire à la viande fraîche.	EU – demande davantage d'explications sur le besoin technologique – décrit l'emploi dans la glaçure/enrobage. Fait partie de la cat.d'alim 09.1 ou d'autres cat.d'alim. sont-elles plus appropriées ? Inde, Russie - Suspendre Norvège – examiner l'utilisation dans les glaçures ou enrobages comme dans la note 16 en tant que préparations/formulations et par conséquent l'emploi est " des additifs dans des additifs ». Toute décision devrait être reportée jusqu'à la discussion du point 7(b) de l'ordre du jour.
HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM	528	BPF	16	7	Régulateur de l'acidité, agent de rétention de la couleur		
CARBONATE ACIDE DE	504(ii)	BPF	16	7	Régulateur de		Espagne – justification technologique?

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
MAGNÉSIUM					l'acidité, agent antiagglomérant, support, agent de rétention de la couleur	Les enrobages tels que les glaçures à base d'épices, peuvent être appliqués au poisson frais préalablement à la commercialisation au consommateur. L'emploi d'un additif dans l'enrobage est indiqué avec la note 16 " Pour un emploi dans la glaçure, les enrobages ou décorations pour les fruits, les légumes, la viande ou le poisson".	RU - soutiennent la proposition
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, Gaz propulseur	Ne suspendre aucune information fournie sur l'emploi	Inde, Norvège, Espagne, RU - Soutiennent la suspension Russie – BPF
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur		EU, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde – non autorisé en Inde
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		7	Antioxydant	Antioxydant, adopté à des BPF avec la note " à l'exclusion des mollusques bivalves vivants"	EU, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde – non autorisé en Inde Russie – GMP ELC - ajouté à la solution de trempage/pulvérisation pour améliorer la durée de vie et l'apparence de la surface. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés pour le poisson non traité à des BPF.
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		7	Antioxydant		Inde - non autorisé en Inde Japon - soutient la proposition, L'additif est utilisé pour éviter la décoloration du crabe frais. Russie - NM 1500 mg/kg pour le poisson congelé et

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							surgelé à chair rouge Espagne - soutient la proposition RU – requiert un besoin technologique dans le poisson frais

Catégorie d'aliments No. 09.2 (Poisson et produits de la pêche transformés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: aucune; les sous-catégories ont des normes de produits correspondantes, certaines d'entre elles n'autorisent pas les additifs alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF		4	Régulateur de l'acidité, conservateur	Pas d'information sur l'emploi autre qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à l'Annexe 2 pour proposition.	Russie, RU - soutiennent la proposition de se référer à l'Annexe
CHLORURE D'AMMONIUM	510	BPF		4	Agent de traitement de la farine	Suspendre, pas d'information fournie sur l'emploi des sous-catégories	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF		4	Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de traitement de la farine	Information fournie sur un emploi en tant qu'antioxydant dans les sous-catégories. Suspendre et déplacer vers les sous-catégories comme il se doit.	Russie, RU – soutient l'examen de l'Annexe ELC – Pour préserver l'arôme, le goût et l'apparence. Aussi antioxydant. L'acide ascorbique et ses sels de calcium et de sodium sont autorisés dans l'UE.
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58	4	Régulateur de l'acidité, agent affermissant, agent de traitement de la farine	Pas d'information sur l'emploi autre qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à	RU - soutient la proposition Russie - utilisé à des BPF

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE CITRIQUE	330	BPF		4	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	l'Annexe 2 pour proposition.	Russie, RU – soutient l'examen de l'Annexe
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		4	Exhausteur de goût	Suspendre, déplacer vers toutes les sous-catégories avec les notes appropriées et l'observation du Japon.	EU, Norvège, RU - Soutiennent la suspension Japon, ELC, IGTC - utilisé dans toutes les sous-catégories (cat.d'alim. 09.2.1 – utilisé dans le poisson émincé congelé pour l'exhausteur de gout (par ex, surimi congelé); cat.d'alim. 09.2.2 – utilisé dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire pour un exhausteur de gout (par ex, poisson pané congelé cru ou enrobé de pâte à frire congelé); F.C. 09.2.3 – utilisé dans morceaux de poissons hachés congelés émincés dans une sauce de type crème pour l'exhausteur de gout (par ex., poisson émincé pour terrine); cat.d'alim 09.2.4 – utilisé comme exhausteur de gout (par ex., sauce de poisson, produits à base de poisson cuit cuits dans la sauce de soja (tsukudani), produit cuit à base de surimi (kamaboko); cat. d'alim. 09.2.4.1 utilisé dans produit à base de surimi cuit, de forme cylindrique (chikuwa); cat.d'alim.09.2.4.2 utilisé dans crustacé cuit ou palourde cuite dans la sauce de soja (tsukudani); cat.d'alim. 09.2.5 – utilisé dans le poisson sec et aromatisé, calmar et crevette, poisson fumé sec et aromatisé, calmar et poulpe) Russie – utilisé à un NM de 500 mg/kg
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	634	BPF		4	Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF		4	Exhausteur de goût		
GLYCÉROL	422	BPF		4	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – justification technologique? USA – autorisé aux USA dans les aliments en général à des BPF
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36 ¹⁴	4	Régulateur de l'acidité, agent	Pas d'information sur l'emploi autre	RU - soutient la proposition Russie - justification technologique nécessaire

¹⁴ **Note 36:** Concentration résiduelle

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à l'Annexe 2 pour proposition.	
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	624	BPF		4	Exhausteur de goût	Suspendre, déplacer vers les sous-catégories avec les notes appropriées selon l'observation du Japon.	EU, Norvège, RU - Soutiennent la suspension Inde - non autorisé en Inde Japon, ELC, IGTC - utilisé dans les sous-catégories et plus largement dans la catégorie-mère. Pour des informations sur l'emploi, voir observations pour le guanylate disodique 5' dans cette cat.d'alim. Russie – utilisé à un NM 10 g/kg dans les sous catégories
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	1000	70 ¹⁵		Antioxydant	Déplacer vers la catégorie –mère (09.2) de la cat.d'alim.09.2.1 & 09.2.2 - adopter à des BPF: correspond à 95-1981, 190-1995, 165-1989, 36-1981, 166-1989	Malaisie, Espagne: soutiennent la proposition Afrique du Sud – soutient la proposition. Utilisé en tant qu'antioxydant pour empêcher l'oxydation des graisses ou pour empêcher la décoloration (par ex. bleuissage ou noircissement) dans les crustacés congelés et en conserve. Pour diminuer le pH et augmenter la durée de vie.
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – pas utilisé dans cette catégorie d'aliments USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF
SILICE AMORPHE	551	GMP		4	Agent anti-agglomérant, anti agent moussant, support	Suspendre, non répertorié dans les normes de produits correspondantes, aucune information fournie sur l'emploi dans les sous catégories qui n'ont	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne - Soutiennent la suspension

¹⁵ **Note 70:** En tant qu'acide.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						pas de normes de produit correspondantes.	
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF		4	Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant	Pas d'information sur l'emploi autre qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à l'Annexe 2 pour proposition.	Russie, RU – accepte la proposition
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		4	Antioxydant	Adopte à des BPF: correspond à 95-1981, 190-1995, 165-1989, 36-1981, 166-1989	EU, Inde, Malaisie, Russie, Espagne, RU, ELC – soutiennent la proposition. Pour conserver l'arôme, le goût et l'apparence. Utilisé en tant qu'antioxydant aussi pour empêcher l'oxydation des graisses ou pour empêcher la décoloration (par ex. bleuissage ou noircissement) dans les crustacés congelés et en conserve. . Pour diminuer le pH et augmenter la durée de vie. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE.
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF		4	Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	Pas d'information sur l'emploi autre qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à l'Annexe 2 pour proposition	Russie, RU – accepte la proposition
SODIUM DL-MALATE	350(ii)	BPF		4	Régulateur de l'acidité, humectant		
LACTATE DE SODIUM	325	BPF		4	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de charge, émulsifiant, humectant, épaississant	Pas d'information sur l'emploi autre qu'en tant que ES&T, ou emploi autre qu'en tant que régulateur de l'acidité fournie. A ce titre, se référer à l'Annexe 2 pour proposition.	Russie – accepte la proposition

Catégorie d'aliments No. 09.2.1 (Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: 092-1981: autorise spécifiquement les antioxydants & les conservateurs; 95-1981: autorise spécifiquement les agents de rétention d'eau, les conservateurs, les antioxydants; 190-1995, 165-1989: autorise les agents de rétention d'eau, les antioxydants; 36-1981: autorise spécifiquement les antioxydants; 191-1995: n'autorise pas les additifs alimentaires; 292-2008: additifs alimentaires non autorisés dans les mollusques bivalves vivants, uniquement les antioxydants autorisés dans les mollusques bivalves crus (mollusques congelés crus) comme les dispositions dans la cat. d'ali. 09.2.1. – Aucune de ces normes de débat des ingrédients de glaçage.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	400		7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter à des BPF avec la note " à l'exclusion du calmar cru", " à l'exclusion des filets de poisson", à l'exclusion des mollusques vivantes" : correspond à 92-1981, 95-1981, 165-1989, 36-1981	EU, Inde, Espagne, RU, ELC – soutient la proposition Russie - ne soutient pas la note. Adopter à des BPF ELC - Pour préserver l'arôme, le goût, l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF
ASCORBATE DE CALCIUM	302	400		7	Antioxydant	Antioxydant, adopte à des BPF avec la note " pour un emploi dans les mollusques crus uniquement"	EU, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde ELC - Pour préserver l'arôme, le goût, l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de FC 09.2; Adopter avec la note 95 " pour une utilisation dans le surimi et les produits à base d'œufs de poisson uniquement"	Japon, Espagne, ELC, IGTC – utilisé dans le poisson émincé congelé pour l'exhausteur de gout (par ex., surimi congelé)
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF			Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF			Exhausteur de goût		
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE	315	1500		7	Antioxydant	Antioxydant,	Inde - non autorisé en Inde

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ISOASCORBIQUE)						adopter à des BPF avec la note “ pour un emploi dans les mollusques crus uniquement” , “pour un emploi dans le poisson à chair rouge”	Russie - ne soutient pas la proposition pour les mollusques crus uniquement. Propose un emploi avec un NM de 1500 mg/kg dans le poisson congelé et surgelé avec de la chair rouge. Espagne – soutient la proposition pour le poisson à chair rouge RU – soutient la proposition
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - Justification technologique nécessaire USA – autorisé aux USA pour un emploi dans les aliments généralement à des BPF
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de FC 09.2; Adopter avec la note 95 “ Pour une utilisation dans le surimi et les produits à base d'œufs de poisson uniquement”	Japon, ELC, IGTC – utilisé dans le poisson émincé surgelé pour l'exhausteur de gout (par ex surimi congelé)
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	Inde, Espagne - soutiennent la proposition Russie - BPF conformément au tableau 3for Gaz d'emballage and gaz propulseur
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Antioxydant, adopte à des BPF avec la note “ pour un emploi dans les mollusques crus uniquement”	Inde - non autorisé en Inde RU - soutient la proposition Russie – l'emploi devrait être à des BPF conformément au tableau 3 pour le gaz d'emballage et le gaz propulseur
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	4000	70	7	Antioxydant	Suspendre dans cette cat.d'alim.dans 09.2 à des BPF: correspond à 95-1981, 190-1995, 165-1989, 36-1981, 166-1989	EU, Inde, Malaisie, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition ELC – Le sel de potassium de l'acide ascorbique non autorisé dans l'UE. Voir observations pour l'acide ascorbique dans cette catégorie d'aliments
ASCORBATE DE SODIUM	301	400		7	Antioxydant		EU, Inde, Malaisie, Russie, RU - soutiennent la proposition ELC - Pour préserver l'arôme, le goût , l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	1500		7	Antioxydant	Antioxydant, adopte à des BPF avec la note " pour un emploi dans les mollusques crus uniquement"	Inde - non autorisé en Inde Russie - ne soutient pas la proposition pour les mollusques crus uniquement. Propose un emploi avec un NM de 1500 mg/kg dans le poisson congelé et surgelé avec de la chair rouge. Espagne – soutient la proposition pour le poisson avec de la chair rouge RU – soutient la proposition

Catégorie d'aliments No. 09.2.2 (Poisson, filets de poissons et produits de la pêche enrobés de pâte à frire, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: 166-1989: autorise spécifiquement les agents de rétention d'eau & antioxydants, les additifs spécifiques dans les enrobages: les agents levants, les exhausteurs de goût, les amidons modifiés.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF			Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Déplacer de FC 09.2. Adopter. Utilisé comme antioxydant, correspond à 166-1989	EU, Inde, Malaisie, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition USA – autorisé pour un emploi en tant que conservateur dans les crevettes panées congelées ELC - Pour préserver l'arôme, le goût, l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF	15	7	Antioxydant	Adopte à des BPF avec la note 139 " Utilisation dans les mollusques, crustacés et échinodermes uniquement"	EU, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde ELC - Pour préserver l'arôme, le goût, l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF			Exhausteur de goût	Adopter avec la note 41 " Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire uniquement » et une nouvelle note " pour une utilisation	EU, Norvège, Espagne - requiert des explications du besoin pour les dispositions dans cette cat.d'alim, gaufres couvertes dans la cat.d'alim. 06.6 Japon, ELC, IGTC - Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire pour exhausteur de gout (par ex. poisson panés ou enrobés de pâte à frire, congelés crus)
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF			Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF			Exhausteur de goût		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						dans les aliments non standardisés uniquement ».	
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF	15	7	Antioxydant	Adopte à des BPF avec la note 139 “ Utilisation dans les mollusques, crustacés et échinodermes uniquement “	RU – soutient la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie - ne soutient pas la proposition. Emploi à un NM de 1500 mg/kg pour les produits à base de poisson en conserve et semi-conserve uniquement (produits à base de poisson en conserve et semi-conserve correspond à la cat.d'alim. 09.3)
GLYCÉROL	422	BPF	16	7	Humectant, Épaississant	A examiner dans le cadre du débat ES&T	Russie - soutient la proposition USA - autorisé pour l'emploi dans les aliments généralement à des BPF aux USA
MONOPOTASSIUM L-GLUTAMATE	622	BPF	41 ¹⁶	7	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF avec la note 41: correspond à 166-1989	EU, Espagne, Norvège - requiert des explications du besoin pour les dispositions dans cette cat.d'alim, gaufres couvertes dans la cat.d'alim. 06.6 Russie - ne soutient pas. Emploi à un NM de 10 g/kg Inde, Japon, Malaisie, Afrique du Sud, RU, ELC, IGTC - Soutient cette proposition. Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire pour exhausteur de gout (par ex. poisson panés ou enrobés de pâte à frire, congelés crus, crevettes, filets de poisson et bâtonnets de poisson)
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF	41	7	Exhausteur de goût		
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF	99 ¹⁷	7	Antioxydant	Suspendre dans cette cat.d'aliments, adopter dans 09.2 à des BPF : correspond à 95-1981, 190-1995, 165-1989, 36-1981, 166-1989	EU, Inde, Malaisie, Afrique du Sud, Espagne, RU, ELC - soutient la proposition Russie - justification technologique nécessaire ELC – Le sel de potassium de l'acide ascorbique n'est pas autorisé dans l'UE. Voir observations pour l'acide ascorbique dans cette catégorie d'aliments
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		7	Antioxydant		

¹⁶ **Note 41:** Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire uniquement.

¹⁷ **Note 99:** Utilisation dans les filets de poisson et le poisson hâché uniquement.

Catégorie d'aliments No. 09.2.3 (Produits de la pêche hachés et en pâte, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF	16	7	Humectant, Épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Malaisie - Suspendre Russie - soutient la proposition USA – Autorisé aux USA pour un emploi dans les aliments à des BPF.
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de la cat.d'alim.09.2; Adopter comme répertorié, pas de normes de produit correspondantes, voir observations du groupe de travail électronique	EU – les dispositions ne sont pas nécessaires, les sauces sont couvertes par la cat.d'alim.12.6 Japon, ELC, IGTC – utilisé dans des morceaux de poisson congelés pour une sauce de type crème comme exhausteur de goût (par ex., poisson émincé pour terrine)
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF			Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF			Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF			Exhausteur de goût		

Catégorie d'aliments No. 09.2.4 (Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: aucune

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Malaisie - Suspendre Russie - soutient la proposition USA – autorisé aux USA pour un emploi dans les aliments à des BPF
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de la cat. d'alim.09.2; Adopter comme répertorié, pas de normes de produit correspondantes, voir observations	EU – demande des éclaircissements si les additifs sont utilisés dans la sauce de soja ou dans le poisson. Japon - F.C. 09.2.4 – utilisé en tant qu'exhausteur de gout (par ex, sauce de poisson, produits à base de poisson réduits dans la sauce de soja (tsukudani), cuit dans les produits surimi (kamaboko); cat.d'alim.
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF			Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF			Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE,	621	BPF			Exhausteur de		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
L-					goût	du Japon	09.2.4.1 utilisé dans produit à base de surimi cuit, de forme cylindrique (chikuwa); F.C. 09.2.4.2 utilisé dans les crustacés cuits ou produits cuits dans la sauce de soja (tsukudani) Norvège – emploi dans la sauce de poisson correspond à CODEX STAN 302-2011, cat.d'alim 12.6.4, devrait être répertoriée dans cette cat.d'aliments à la place.
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		7	Antioxydant	Suspendre dans cette cat.d'alim. adopter dans 09.2 à des BPF	EU, Inde, Espagne, RU - soutiennent la proposition Russie – devrait être adopté à des BPF ELC - Pour préserver l'arôme, le goût, l'apparence dans la mesure où cela empêche le processus oxydatif. L'acide ascorbique et ses sels de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE à des BPF

Catégorie d'aliments No. 09.2.5 (Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Normes de produits correspondantes: 244-2004: autorise les sorbates (antioxydants) et les benzoates (conservateurs), 167-1989: autorise spécifiquement les conservateurs (sorbates), 222-2001: autorise les séquestrants (SIN 452) & les exhausteurs de goût (SIN 621); 189-1993, 236-2003: les additifs ne sont pas autorisés.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Malaisie - Suspendre Russie - soutient la proposition USA - autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de la cat.d'alim.09.2; Adopter avec la note « pour un emploi dans les aliments non standardisés ».	EU, Japon, ELC, IGTC - soutiennent la proposition Japon – utilisé dans le poisson sec et aromatisé, calmar et crevette, poisson sec fumé et poisson aromatisé, calmar et poulpe
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF			Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF			Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF			Exhausteur de goût	Déplacer de la cat.d'alim 09.2 et ajouter la note “ Pour un emploi conformément à la	EU, Japon, Malaisie, Espagne, RU, ELC, IGTC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie – utilisé à un NM de 10 g/kg Japon, ELC, IGTC – les exhausteurs de goût sont

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						norme pour les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques (CODEX STAN 222-2001)" - correspond à CODEX STAN 222-2001; et nouvelle note " pour un emploi dans les aliments non standardisés".	souvent utilisés dans non seulement uniquement dans les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, les crustacés et mollusques mais aussi dans d'autres produits dans cette catégorie pour l'exhausteur de gout (par ex le poisson sec et aromatisé, le calmar et la crevette, le poisson fumé sec et le poisson aromatisé, le calmar et le poulpe)

Catégorie d'aliments No. 10.1 (Œufs frais)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	Inde, Iran - Suspendent

Catégorie d'aliments No. 10.2.1 (Produits à base d'œufs liquides)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	Inde, Russie - soutiennent la suspension
PULLULAN	1204	20000		4	Agent	Envisager une	Espagne – est-ce que celui-ci est utilisé en tant

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					d'enrobage, Épaississant	approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	qu'agent d'enrobage ou épaississant? Russie – non utilisé dans cette cat.d'aliments USA - Autorisé pour un emploi aux USA dans les aliments généralement à des BPF

Catégorie d'aliments No. 10.2.2 (Produits à base d'œufs, surgelés)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – soutient la proposition USA – autorisé aux USA pour un emploi général dans les aliments à des BPF
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, pas de justification technologique fournie	Inde – soutient la proposition Russie - adopte à des BPF
PULLULAN	1204	20000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie – soutient la proposition USA – autorisé aux USA pour un emploi général dans les aliments à des BPF

Catégorie d'aliments No. 11.1.4 (Lactose)

Normes de produits correspondantes: aucun additif autorisé

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE DE ASPERGILLUS	1100	BPF		7	Agent de	Suspendre, Additifs	EU, Inde, Norvège, Espagne, Russie, ELC –

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ORYZAE VAR., ALPHA,					traitement de la farine	non autorisés dans les normes de produits correspondantes, pas de justification technologique pour l'agent de traitement de la farine dans le lactose.	Suspendre – emploi en tant qu'auxiliaire technologique
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant, Épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - soutient la proposition USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF CEFS : emploi non technologiquement justifié dans cette cat.d'aliments
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, additifs non autorisés dans la norme de produits correspondante	Inde - Soutiennent la suspension Russie - BPF conformément au tableau 3for gaz d'emballage and gaz propulseur
PULLULAN	1204	10000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - soutient la proposition USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF CEFS : emploi non justifié technologiquement dans cette cat.d'aliments

Catégorie d'aliments No. 12.1.2 (Succédanés du sel)

Normes de produits correspondantes: 053-1981: ne débat pas des additifs alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
CHLORURE D'AMMONIUM	510	BPF		4	Agent de traitement de la farine	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
CALCIUM 5'-GUANYLATE	629	BPF		7	Exhausteur de	Adopte à des BPF	EU, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					goût		proposition
CALCIUM 5'-INOSINATE	633	BPF		7	Exhausteur de goût		Inde - non autorisé en Inde Japon, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par une diminution de sodium
CALCIUM 5'-RIBONUCLÉOTIDES	634	BPF		7	Exhausteur de goût		
CALCIUM DI-L-GLUTAMATE	623	BPF		7	Exhausteur de goût		
SILICATE DE CALCIUM	552	10000		7	Agent anti-agglomérant		EU, Japon, Espagne, RU, USA - soutiennent la proposition. Inde - non autorisé en Inde Russie – pourrait le soutenir si le NM est de 20000 mg/kg USA – autorisé aux USA dans le sel de table jusqu'à 20000 mg/kg
GUANYLATE DIPOTASSIQUE, 5'	628	BPF		7	Exhausteur de goût		
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		7	Exhausteur de goût		EU, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF		7	Exhausteur de goût		Inde - non autorisé en Inde Japon, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par une diminution de sodium
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF		7	Exhausteur de goût		
ACIDE GLUTAMIQUE, L(+)-	620	BPF		7	Exhausteur de goût		
GLYCÉROL	422	BPF	51 ¹⁸	7	Humectant, Epaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - justification technologique nécessaire USA – autorisé aux USA dans les aliments généralement à des BPF
ACIDE GUANYLIQUE, 5'-	626	BPF		7	Exhausteur de goût		EU, Russie, Espagne, RU, ELC – soutiennent la proposition
ACIDE INOSINIQUE, 5'-	630	BPF		7	Exhausteur de goût	Adopte à des BPF	Inde - non autorisé en Inde Japon, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par une diminution de sodium
GLUTAMATE DE MAGNÉSIUM, DI-L-	625	BPF		7	Exhausteur de goût		
SILICATE DE MAGNÉSIUM,	553(i)	10000		7	Agent anti-		EU, Japon, Espagne, RU, USA - soutiennent la

¹⁸ **Note 51:** Pour une utilisation dans les fines herbes uniquement.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SYNTHÉTIQUE					agglomérant		proposition. Inde - non autorisé en Inde Russie – pourrait soutenir si un NM 20000 mg/kg USA - autorisé aux USA dans le sel de table jusqu'à 20000 mg/kg
SULFATE DE MAGNÉSIUM	518	25000		3	Agent affermissant, Exhausteur de goût		EU, Espagne, RU - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Russie - justification technologique nécessaire
GLUTAMATE MONOAMMONIQUE, L-	624	BPF		7	Exhausteur de goût		EU, Mexique, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Japon, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par une diminution de sodium
GLUTAMATE MONOPOTASSIQUE, L-	622	BPF		7	Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		7	Exhausteur de goût		
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	Inde, RU – Soutient la suspension Russie - BPF conformément au tableau 3 pour le gaz d'emballage and gaz propulseur
INOSINATE DE POTASSIUM, 5'-	632	BPF		7	Exhausteur de goût	Adopte à des BPF	EU, Mexique, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde Japon, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé pour améliorer l'appétibilité réduite de l'eau causée par une diminution de sodium
SILICE AMORPHE	551	10000		7	Agent anti-agglomérant, anti agent moussant, support		EU, Inde, Mexique, Espagne, RU, - soutiennent la proposition. Russie – adopté à un NM de 20000 mg/kg
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF		4	Antioxydant	Adopter avec la note " pour un emploi dans les extraits de levure"	EU, RU, ELC - soutiennent la proposition Inde - non autorisé en Inde ELC – Les ascorbates, y compris l'ascorbate de sodium sont autorisés pour un emploi dans cette cat. d'alim.. L'emploi de cet antioxydant peut être indiqué lorsque la levure (extraits) est utilisée en tant qu'ingrédient
TALC	553(iii)	10000	51	7	Agent anti-agglomérant, Agent	Envisager une approche horizontale pour	Espagne - utilisé en tant que Agent antiagglomérant or Epaisissant? Russie – pourrait adopter si le NM est de 20000

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					d'enrobage, épaississant	ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	mg/kg USA – autorisé dans le sel à 20000 mg/kg en tant qu'agent antiagglomérant. Talc est un autre nom pour le silicate de magnésium hydraté

Catégorie d'aliments No. 12.2.1 (Fines herbes et épices)

Normes de produits correspondantes: aucune – Note: le tableau 3 les additifs peuvent être utilisés dans les aromates sans les dispositions dans cette catégorie d'aliments. L'Annexe au tableau 3 répertorie uniquement les aromates.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
OXYDE NITREUX (in FC 12.2)	942	BPF	51	7	Antioxydant, Agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis	EU, Mexique, Norvège, Espagne - Soutiennent la suspension
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF	51	7	Régulateur de l'acidité, conservateur		
CHLORURE D'AMMONIUM	510	BPF	51	4	Agent de traitement de la farine		
L'ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF	51	4	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter à des BPF sans la note 51 " pour un emploi dans les herbes uniquement"	EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, Le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, ELC - soutiennent la proposition. Utilisé pour empêcher l'oxydation de composants d'huile/arome essentiels. Mexique - suspend à moins d'une justification technologique fournie. La réglementation mexicaine n'autorise pas les additifs dans les herbes ou les épices.
GUANYLATE DE CALCIUM, 5'-	629	BPF	51	7	Exhausteur de goût		EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Mexique - Suspendent. La réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans les herbes ou épices.
INOSINATE DE CALCIUM, 5'-	633	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES CALCIQUES, 5'-	634	BPF	51	7	Exhausteur de goût		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
GLUTAMATE DE CALCIUM, DI-L-	623	BPF	51	7	Exhausteur de goût		Japon, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de goût (par ex., mélange d'herbes et d'épices y compris assaisonnement au piment fort, pâte à base de piment, pâte au curry, roux à base de curry, préparations sèches)
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	51 & 58	4	Régulateur de l'acidité, Agent affermissant, Agent de traitement de la farine	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
ACIDE CITRIQUE	330	BPF	51	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant		
GUANYLATE DIPOTASSIQUE, 5'	628	BPF	51	7	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF sans la note 51	EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, Le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Mexique - Suspendre. La réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans les herbes ou épices. Japon, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de goût (par ex., mélange d'herbes et d'épices y compris assaisonnement au piment fort, pâte à base de piment, pâte au curry, roux à base de curry, préparations sèches)
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
ACIDE GLUTAMIQUE, L(+)-	620	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
GLYCÉROL	422	BPF	51	7	Humectant, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - justification technologique nécessaire USA – autorisé pour un emploi dans les aliments en général à des BPF aux USA
ACIDE GUANYLIQUE, 5'-	626	BPF	51	7	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF sans la note 51	EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, Le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Mexique - Suspendre. La réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans
ACIDE INOSINIQUE, 5'-	630	BPF	51	7	Exhausteur de goût		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							les herbes ou épices. Japon, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de gout (par ex., mélange d'herbes et d'épices y compris assaisonnement au piment fort, pâte à base de piment, pâte au curry, roux à base de curry, préparations sèches)
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36 & 51	4	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, agent de rétention de la couleur	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
GLUTAMATE DE MAGNÉSIUM, DI-L	625	BPF	51	7	Exhausteur de goût	Adopte à des BPF sans note 51	EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, Le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Mexique - Suspendre. La réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans les herbes ou épices. Japon, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de gout (par ex., mélange d'herbes et d'épices y compris assaisonnement au piment fort, pâte à base de piment, pâte au curry, roux à base de curry, préparations sèches)
HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM	528	BPF	51	7	Régulateur de l'acidité, agent de rétention de la couleur	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
CARBONATE ACIDE DE MAGNÉSIUM	504(ii)	BPF	51	7	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, support, agent de rétention de la couleur	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
GLUTAMATE MONOAMMONIQUE, L-	624	BPF	51	7	Exhausteur de goût	Adopter à des BPF sans note 51	EU, Russie, Espagne, RU - ne soutient pas, Le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Mexique - Suspendent. La réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans les herbes ou épices. Japon, ELC, IGTC - Soutiennent cette proposition. Utilisé comme exhausteur de gout (par ex., mélange
GLUTAMATE MONOPOTASSIQUE, L-	622	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF	51	7	Exhausteur de goût		
INOSINATE DE POTASSIUM, 5'-	632	BPF	51	7	Exhausteur de goût		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
							d'herbes et d'épices y compris assaisonnement au piment fort, pâte à base de piment, pâte au curry, roux à base de curry, préparations sèches)
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Russie - justification technologique nécessaire USA - autorisé pour un emploi dans les aliments en général à des BPF aux USA
OXYDE DE SILICIUM, AMORPHE	551	BPF	51	4	Agent antiagglomérant, anti agent moussant, Support	Adopte à des BPF sans note 51	EU, Russie, RU – justification tech ? Inde, Mexique – Suspendent, la réglementation mexicaine/indienne n'autorise pas les additifs dans les herbes ou épices. Espagne – justifié uniquement pour les aliments sous forme de poudre Japon - soutient la proposition – Utilisé en tant qu'agent antiagglomérant dans un mélange d'épices et d'herbes sous la forme de poudre. Le dioxyde de silicone est un absorbant important et l'emploi dans les épices en poudre et les mélanges d'herbe empêchent les dommages en humidité au produit.
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF	51	4	Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
ASCORBATE DE SODIUM	301	BPF	51	4	Antioxydant	Adopte à des BPF sans note 51	EU, Mexique - ne soutient pas, le besoin technologique est lié aux épices/assaisonnements, pas aux herbes Inde, Russie, RU, ELC - soutiennent la proposition. Utilisé pour empêcher l'oxydation de composants d'huile/arome essentiels.
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF	51	4	Régulateur de l'acidité, agent antiagglomérant, agent de levuration	Suspendre. Pas d'informations sur l'emploi des aromates fournis.	EU, Inde, Mexique, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
MALATE DE SODIUM, DL-	350(ii)	BPF	51	4	Régulateur de l'acidité, humectant		

Catégorie d'aliments No. 13.1.1 (Préparations pour nourrissons)

Normes de produits correspondantes: 072-1981: autorise spécifiquement les antioxydants et les gaz d'emballage, autorise spécifiquement également les régulateurs de l'acidité.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	4	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopte à des BPF avec la note 59 " en tant que gaz d'emballage" ; correspond à 072-1981	EU, Japon, Malaisie, Mexique, Espagne, RU - soutiennent la proposition
ACIDE CITRIQUE	330	BPF	72 ¹⁹	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Utilisé en tant que régulateur de l'acidité dans CODEX STAN 72-1981 – voir Annexe 2 pour la recommandation	EU, Inde, RU - soutiennent la proposition Russie – pourrait adopter à un NM de 2 g/kg ELC - Autorisé dans l'UE au niveau des BPF
ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL-	270	BPF	72 & 83 ²⁰	7	Régulateur de l'acidité		Russie - soutiennent la proposition RU, ELC - soutiennent la proposition. Forme L(+) autorisée dans l'UE au niveau des BPF EU – soutient avec la note 83 " L(+) forme uniquement"
AZOTE	941	BPF	59	4	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Adopte à des BPF avec la note 59 " en tant que gaz d'emballage" ; correspond à CODEX STAN 072-1981	EU, Japon, Malaisie, Mexique, Espagne, RU - soutiennent la proposition

¹⁹ **Note 72:** Basé sur les aliments prêts à consommer.

²⁰ **Note 83:** L(+)- forme uniquement.

Catégorie d'aliments No. 13.1.2 (Préparations de suite)

Normes de produits correspondantes: 156-1987: autorise spécifiquement les antioxydants et les aromatisants.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE CALCIUM	302	50	70 & 72	7	Antioxydant	Adopter comme répertorié, correspond à CODEX STAN 156-1987	Inde - Adopter – autorisé à la vitamine C dans les préparations de suite Japon – L'acide ascorbique L et ses sels de Na, Ca, sont autorisés en tant qu'antioxydants dans le CODEX STAN 156-1987. ELC – Les ascorbates y compris l'acide ascorbique et ses sels de calcium et de sodium sont autorisés pour un emploi en tant que source de vitamine C. L'ajout de vitamine C est obligatoire
ASCORBATE DE SODIUM	301	50	70 & 72	7	Antioxydant		

Catégorie d'aliments No. 13.1.3 (Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers)

Normes de produits correspondantes: 072-1981: autorise spécifiquement les antioxydants et les gaz d'emballage et les régulateurs de l'acidité.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	4	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopte à des BPF avec la note 59 " en tant que gaz d'emballage" ; correspond à 072-1981	EU, Japon, Malaisie, Mexique, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition
ACIDE CITRIQUE	330	BPF	72	4	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Utilisé en tant que Régulateur de l'acidité in CODEX STAN 72-1981 – Voir annexe 2 pour la proposition.	EU, Inde, RU, ELC - soutiennent la proposition. Autorisée dans l'UE à un niveau des BPF Russie – pourrait adopter à un NM de 2 g/kg
ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL-	270	BPF	72 & 83	4	Régulateur de l'acidité		Russie - soutient la proposition RU, ELC - soutiennent la proposition. Forme L(+) autorisée dans l'UE au niveau des BPF EU – soutient avec la note 83 " forme L(+) uniquement"
AZOTE	941	BPF	59	4	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Adopte à des BPF avec la note 59 " en tant que gaz	EU, Japon, Malaisie, Mexique, Afrique du Sud, Espagne, RU - soutiennent la proposition

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						d'emballage" ; correspond à 072-1981	

Catégorie d'aliments No. 13.2 (Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge)

Normes de produits correspondantes: 073-1981: autorise spécifiquement les antioxydants, les aromatisants, les gaz d'emballage; 74-1981: agents antiagglomérants, agent de levuration, gaz d'emballage, antioxydants.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
AMYLASE DE ASPERGILLUS ORYZAE VAR., ALPHA,	1100	BPF		7	Agent de traitement de la farine	Suspendre, non autorisé dans les normes de produits correspondantes	EU, Inde, Malaisie, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, Russie, RU, ELC - Soutiennent la suspension – auxiliaire technologique
ASCORBATE DE CALCIUM	302	3000		7	Antioxydant	200 mg/kg avec la note " en tant qu'acide ascorbique" et la note 239 " excluant les produits conformément à la norme pour les aliments pour bébés (CODEX STAN 73-1981)"	EU, Inde, Japon, Russie, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	4	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopter, comme répertorié, autorisé dans 73-1981, 74-1981	EU, Inde, Japon, Russie, Espagne, Afrique du Sud, RU - soutiennent la proposition
AZOTE	941	BPF	59	4	Gaz d'emballage, gaz propulseur		
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, non autorisé dans les normes de produits correspondantes	Inde, Malaisie, Russie, Afrique du Sud - soutiennent la suspension

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	500	70	7	Antioxydant	500 mg/kg avec la note 70 " en tant qu'acide"	Inde, Japon, Espagne, RU, ELC - soutiennent la proposition
PULLULAN	1204	30000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	Malaisie - adoption Russie - justification technologique nécessaire
DIOXYDE DE SILICIUM, AMORPHE	551	10000	65 ²¹	7	Agent antiagglomérant , antiagent moussant, support	2000 mg/kg avec la note " dans les céréales sèches uniquement" correspond à 74-1981	EU, Inde, Japon, Malaisie, Afrique du Sud - soutiennent la proposition Russie – Justification technologique nécessaire
ASCORBATE DE SODIUM	301	3000		7	Antioxydant	500 mg/kg avec la note 70 " en tant qu'acide" et note 240 " dans la limite pour le sodium répertoriée dans la norme pour les aliments pour bébés en conserve (CODEX STAN 73-1981)."	EU, Inde, Japon, RU, ELC - soutiennent la proposition Russie – Justification technologique nécessaire

Catégorie d'aliments No. 14.1.1.2 (Eaux de table et eaux de Seltz)

Normes de produits correspondantes: 227-2001: peut contenir des minéraux, présents naturellement ou intentionnellement ajoutés; peut contenir du dioxyde de carbone, présent naturellement ou intentionnellement ajouté; mais ne contiendra pas de sucres, édulcorants, aromatisants ou autres denrées alimentaires.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SULFATE DE MAGNÉSIUM	518	50 ²²		3	Agent affermissant,	Adopter à des BPF, le descripteur de la	EU, Inde, Russie, RU - soutiennent la suspension - l'addition de minéraux aux eaux n'est pas un emploi

²¹ **Note 65:** Transfert à partir de préparations nutritives.

²² **Note 50:** Utilisation dans les œufs de poisson uniquement.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					exhausteur de goût	catégorie d'aliments indique que les sels minéraux peuvent être ajoutés à ces aliments et les références à la NGAA pour l'ajout de minéraux	d'additif alimentaire. ICBA - CODEX STAN 227 autorise l'addition de minéraux: " les eaux préemballées... peuvent contenir des minéraux présents naturellement ou ajoutés intentionnellement peut contenir du dioxyde de carbone, occupant naturellement ou ajoutés intentionnellement; mais ne contiendra pas de sucres, d'édulcorants, d'aromatizants ou autres denrées alimentaires." Le sulfate de magnésium est ajouté à certaines " eaux préparées" dans un mélange d'autres sels minéraux pour augmenter l'arôme et le goût du produit. La section 3.3.2 du CODEX STAN 227 stipule que " Toute addition des minéraux à l'eau avant l'emballage doit être conforme aux dispositions définies dans la présente norme et, là ou applicable, avec les dispositions dans la Norme générale du Codex pour les additifs (CODEX STAN 192-1995) et/ou les principes généraux du Codex pour l'addition de nutriments essentiels aux aliments CAC/GL 9-1987)".

Catégorie d'aliments No. 14.1.2.2 (Jus de légumes)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SULFATE DE MAGNÉSIUM	518	2000		3	Agent affermissant, exhausteur de goût	Suspendre	EU, Inde, Russie, Espagne, RU - soutiennent la suspension

Catégorie d'aliments No. 14.1.2.4 (Concentrés pour jus de légumes)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
SULFATE DE MAGNÉSIUM	518	2000		3	Agent affermissant,	Suspendre	EU, Inde, Russie, Espagne, RU – soutiennent la suspension

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					exhausteur de goût		

Catégorie d'aliments No. 14.1.5 (Café et succédanés du café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exclusion des boissons à base de cacao)

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
CHLORURE D'AMMONIUM	510	GMP		4	Agent de traitement de la farine	Discontinue, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Norvège, Inde, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	59	7	Agent de carbonation, gaz d'emballage, conservateur, gaz propulseur	Adopter avec la note 59 " Use en tant que gaz d'emballage" et 160 «Utilisation dans les produits prêts à être consommés et pré-mélangés pour les produits prêts à être consommés uniquement ».	Inde – non autorisé en Inde Japon, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Japon – le dioxyde de carbone est utilisé en tant que gaz d'emballage pour empêcher la dégradation de l'arôme par oxydation dans les boissons prêtes à boire
GUANYLATE DISODIQUE, 5'-	627	BPF		4	Exhausteur de goût	Adopter avec la note 201 « pour une utilisation dans les produits aromatisés uniquement ».	Inde – non autorisé en Inde Japon, IGTC - soutiennent la proposition. Les exhausteurs de goût sont utilisés dans les produits aromatisés uniquement. Utilisé pour un exhausteur de gout (par ex., konbu (thé à base d'algues), une (prune japonaise) thé konbu). Espagne, RU, ELC - soutiennent l'adoption Russie – pourrait soutenir si un NM de 500 mg/kg, à l'exclusion de feuilles de thé non parfumées, le café, les extraits de café; y compris le café instantané aromatisé
INOSINATE DISODIQUE, 5'-	631	BPF		4	Exhausteur de goût		
RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-	635	BPF		4	Exhausteur de goût		
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Espagne, Russie, RU - Soutiennent la suspension
GLYCÉROL	422	BPF		7	Humectant,	Envisager une	Russie – BPF à l'exception du café et des extraits de

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					épaississant	approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé dans le point 5(a)	café USA - autorisé aux USA dans les aliments en général à des BPF
GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-	621	BPF		4	Exhausteur de goût	Adopter avec la note 201 « pour une utilisation dans les produits aromatisés uniquement ».	Inde – non autorisé en Inde Japon, IGTC - soutiennent la proposition. Les exhausteurs de goût sont utilisés dans les produits aromatisés uniquement. Utilisé pour un exhausteur de goût (par ex., konbu (thé à base d'algues), une (prune japonaise) thé konbu). Espagne, ELC - soutiennent l'adoption Russie – pourrait soutenir si NM de 00 mg/kg, à l'exclusion de feuilles de thé non parfumées, le café, les extraits de café; y compris le café instantané aromatisé
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, gaz propulseur	Adopter avec la note 59 " Use en tant que gaz d'emballage" and 160 «Utilisation dans les produits prêts à être consommés et pré-mélangés pour les produits prêts à être consommés uniquement ».	Inde, Japon, Russie, Espagne, RU - soutiennent la proposition Japon – Le dioxyde de carbone est utilisé en tant que gaz d'emballage pour empêcher la détérioration de l'aromatisant par oxydation dans les produits prêts à boire
OXYDE NITREUX	942	BPF		7	Antioxydant, agent moussant, gaz d'emballage, gaz propulseur	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
PULLULAN	1204	4000		4	Agent d'enrobage, épaississant	Envisager une approche horizontale pour ES&T dans cette cat.d'alim. comme cela a été décidé	Russie – non utilisé dans cette cat. d'alim. USA - autorisé aux USA dans les aliments en général à des BPF

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						dans le point 5(a)	
SILICE AMORPHE	551	15000	2 ²³	4	Agent anti-agglomérant, antiâges moussant, Support	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension
ASCORBATE DE SODIUM	301	GMP		4	Antioxydant	Adopter avec la note 160 «Utilisation dans les produits prêts à être consommés et pré-mélangés pour les produits prêts à être consommés uniquement ».	EU – demande des explications sur quels composants de thé nécessitent la protection contre l'oxydation. Dans le thé vert l'oxydation est empêchée par l'inactivation thermique des enzymes. Inde, Espagne, RU - ne soutient pas l'emploi dans le café et le thé non parfumé. Japon - soutient la proposition. L'additif utilisé en tant qu'antioxydant dans le café prêt à boire et le thé pour empêcher l'oxydation. Russie – exclut le café et les extraits de café
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		7	Antioxydant	Suspendre, aucune information fournie sur l'emploi	EU, Inde, Norvège, Russie, Espagne, RU - Soutiennent la suspension

Catégorie d'aliments **No. 14.2.3 (Vins)**

Normes de produits correspondantes: aucune

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ASCORBATE DE CALCIUM	302	BPF		7	Antioxydant	Examiner par le groupe de travail électronique distinct sur la cat. d'alim 14.2.3 et les sous-catégories	EU, Espagne - s'opposent à l'adoption. Le dernier CCFA a établi un groupe de travail électronique pour examiner l'emploi des AR et ES&Ts dans le vin sur la base du cas par cas (REP13/FA, para 76). Recommandent cette approche pour toutes les dispositions FA proposées dans la cat. d'alim. 14.2.3 et ses sous-catégories. Russie, RU – pas de propositions à adopter ELC – uniquement oxydation restreinte dans le vin est désirable; les vins avec de l'ascorbate ajoutés ont un goût frais et fruité et une apparence plus jeune
DIOXYDE DE CARBONE	290	BPF	60 ²⁴	7	Agent de		EU, Espagne, RU – s'opposent à l'adoption.

²³ **Note 2:** À base d'extrait sec, du poids sec, de la préparation sèche ou du concentré.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					carbonation, Gaz d'emballage, Conservateur, Gaz propulseur		Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Malaisie, Russie - soutiennent la proposition d'adopter USA – autorisé pour un emploi en tant que conservateur à des BPF
ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)	315	250		4	Antioxydant		EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Russie – ne soutient pas la proposition d'adopter RU – Inquiétude relative à l'ingestion pour cet additif
GLUCOSE OXIDASE	1102	BPF		7	Antioxydant		EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Russie - soutient l'adoption si les enzymes sont considérés comme des auxiliaires technologiques USA – autorisé pour un emploi en tant qu'auxiliaire technologique (clarifiant) et un agent stabilisateur à des BPF ELC – Recommande la suspension – auxiliaire technologique.
AZOTE	941	BPF	59	7	Gaz d'emballage, Gaz propulseur		EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Russie - soutient la proposition d'adopter USA – autorisé pour un emploi en tant qu'antioxydant à des BPF
PAPAIN	1101(ii)	BPF		7	Exhausteur de goût		EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Russie – auxiliaire technologique?
ASCORBATE DE POTASSIUM	303	BPF		7	Antioxydant		EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct
ASCORBATE DE SODIUM	301	200		7	Antioxydant		Russie – soutiennent la proposition d'adopter ELC – uniquement oxydation restreinte dans le vin est désirable; les vins avec de l'ascorbate ajouté ont un goût plus frais et fruité et une apparence plus

²⁴ **Note 60:** Lorsqu'il est utilisé comme agent de carbonation, le dioxyde de carbone contenu dans le vin fini ne doit pas excéder 39,2 mg/kg.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ÉRYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)	316	BPF		7	Antioxydant		jeune EU, Espagne, RU - s'opposent à l'adoption. Recommandent un emploi examiné par un groupe de travail électronique distinct Russie – ne soutient pas la proposition d'adopter RU – Inquiétude relative à l'ingestion de l'additif

Catégorie d'aliments No. 14.2.3.2 (Vins mousseux et pétillants)

Normes de produits correspondantes: aucune

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
BROMELAIN	1101(iii)	BPF		7	Exhausteur de goût, Agent de traitement de la farine, Stabilisateur	Examiner par un groupe de travail électronique distinct sur la cat.d'alim14.2.3 et les sous-catégories	Russie – pourrait soutenir l'adoption si l'emploi de l'enzyme est considéré comme un auxiliaire technologique USA – autorisé à des BPF puisqu' un enzyme pour réduire ou retirer des protéines instables à la chaleur (emploi d'auxiliaire technologique?) EU – recommande un emploi considéré par un groupe de travail électronique ainsi que les observations sur l'ascorbate de calcium dans la cat. d'alim. 14.2.3. Espagne – explication nécessaire sur l'emploi spécifique dans cette cat d'alim. ELC – Recommande la suspension – auxiliaire technologique.

Annexe 2: additifs alimentaires du tableau 3 pour un emploi en tant que “ régulateur de l’acidité”

Catégorie d’aliments No. 09.2 (Poisson et produits de la pêche transformés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): L’emploi des régulateurs de l’acidité n’est pas justifié dans cette catégorie d’aliments sur une base générale

Normes de produits correspondantes: aucune; les sous-catégories ont des normes de produits correspondantes, certaines de celles-ci n’autorisent pas les additifs alimentaires

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF		4	Régulateur de l’acidité, Conservateur	Suspendre, adopter dans les sous-catégories come répertorié ci-dessous	Norvège: Soutient la suspension dans la catégorie-mère pour tous les additifs dans cette catégorie d’aliments
L’ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF		4	Régulateur de l’acidité, Antioxydant, Agent de traitement de la farine		
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58	4	Régulateur de l’acidité, Agent affermissant, Agent de traitement de la farine		
ACIDE CITRIQUE	330	BPF		4	Régulateur de l’acidité, Antioxydant, Agent de rétention de la couleur, séquestrant		
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36	4	Régulateur de l’acidité, Agent anti-agglomérant, Agent de rétention de la couleur		
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF		4	Régulateur de l’acidité, Conservateur, séquestrant		
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF		4	Régulateur de		

					l'acidité, Agent anti-agglomérant, Agent de levuration		
SODIUM DL-MALATE	350(ii)	BPF		4	Régulateur de l'acidité, Humectant		
LACTATE DE SODIUM	325	BPF		4	Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Épaississant		

Catégorie d'aliments No. 09.2.1 (Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi d'un régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur la base du cas par cas. De futures dispositions du régulateur de l'acidité seront considérées par les comités de produits actifs pertinents.

Normes de produits correspondantes: 092-1981, 95-1981, 190-1995, 165-1989, 36-1981: autorise les additifs spécifiques; 191-1995: n'autorise pas les additifs alimentaires; 292-2008: les additifs alimentaires ne sont pas autorisés dans les mollusques bivalves vivants, uniquement les antioxydants sont autorisés dans les mollusques bivalves crus (mollusques crus congelés) comme pour les dispositions dans la cat. D'alim. 09.2.1. -

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE: il n'y a pas de dispositions proposées pour cette cat.d'alim; inclus à des fins informatives uniquement
---------	-----	-------------------------	-------	-----------------	-------------------------------	--

Catégorie d'aliments No. 09.2.2 (Poisson, filets de poisson et produits de la pêche enrobés de pâte à frire, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): L'emploi d'un régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur une base générale.

Normes de produits correspondantes: 166-1989: autorise les additifs spécifiques, les partager entre ceux autorisé dans la chair de poisson et ceux autorisés dans l'enrobage.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur	Adopte à des BPF avec la note 41 uniquement "Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire"	EU, RU: Soutiennent la proposition Norvège: Les régulateurs de l'acidité ne sont pas autorisés dans " la panure ou les pâtes d'enrobage à frire" dans CODEX STAN 166-1989. Les régulateurs de l'acidité sont autorisés dans la cat. d'alimen.06.6 (panure ou les pâtes d'enrobage à frire); Propose de suspendre les dispositions dans
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58		Régulateur de l'acidité, Agent affermissant, Agent de		

					traitement de la farine	uniquement.”	09.2.2 pour éviter la confusion.
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur, séquestrant		
MALATE DE SODIUM, DL-	350(ii)	BPF			Régulateur de l'acidité, Humectant		
LACTATE DE SODIUM	325	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Epaississant		

Catégorie d'aliments No. 09.2.3 (Produits de la pêche hachés et en pâte, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi d'un régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur une base générale

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur	Adopte à des BPF avec la note 16 uniquement “ Pour une utilisation dans les glaçages, enrobages ou décoration de fruits, légumes, de la viande ou du poisson.” – cette approche a été utilisée par le 45 ^{ème} CCFA pour l'adoption de tous les régulateurs de l'acidité relatifs	EU, Norvège - examiner l'utilisation dans les glaçures ou enrobages comme dans la note 16 en tant que préparations/formulations et par conséquent l'emploi est “ des additifs dans des additifs ». Toute décision devrait être reportée jusqu'à la discussion du point 7(b) de l'ordre du jour. RU – soutient la proposition
ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de traitement de la farine		EU, Norvège - examiner l'utilisation dans les glaçures ou enrobages comme dans la note 16 en tant que préparations/formulations et par conséquent l'emploi est “ des additifs dans des additifs ». Toute décision devrait être reportée jusqu'à la discussion du point 7(b) de l'ordre du jour RU – soutient la proposition ELC - L'acide ascorbique est utilisé pour préserver l'arôme, le goût et l'apparence du produit; l'acide ascorbique et son sel de sodium et de calcium sont autorisés dans l'UE pour un emploi dans le poisson

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						aux additifs alimentaires du tableau 3 dans cette cat. d'alim.	transformé et les produits à base de poisson. L'acide ascorbique et les dérivés désignés sont habituellement utilisés comme par ex. sans être formulés avec des supports ou autres additifs
LACTACTE DE CALCIUM	327	10000	58		Régulateur de l'acidité, Agent affermissant, Agent de traitement de la farine		EU, Norvège - examiner l'utilisation dans les glaçures ou enrobages comme dans la note 16 en tant que préparations/formulations et par conséquent l'emploi est "des additifs dans des additifs". Toute décision devrait être reportée jusqu'à la discussion du point 7(b) de l'ordre du jour. RU – soutient la proposition
ACIDE CITRIQUE	330	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de rétention de la couleur, séquestrant		
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36		Régulateur de l'acidité, Agent antiagglomérant, Agent de rétention de la couleur		
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur, séquestrant		
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, Agent anti-agglomérant, Agent de levuration		
SODIUM DL-MALATE	350(ii)	BPF			Régulateur de l'acidité, Humectant		
LACTATE DE SODIUM	325	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de		

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					charge, Émulsifiant, Humectant, Épaississant		

Catégorie d'aliments No. **09.2.4 (Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)**

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi d'un régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur une base générale.

Normes de produits correspondantes: aucune.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur	Adopte à des BPF sans notes	EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition Japon – soutient la proposition, utilisé en tant que régulateur de l'acidité
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58		Régulateur de l'acidité, Agent affermissant, Agent de traitement de la farine		EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition Japon – soutient la proposition, utilisé en tant que agent affermissant
ACIDE CITRIQUE	330	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de rétention de la couleur, séquestrant		EU, Norvège, RU, ELC – soutiennent la proposition
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36		Régulateur de l'acidité, Agent anti-agglomérant, Agent de rétention de la couleur		
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, Conservateur, séquestrant		EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition Japon – soutient la proposition, utilisé en tant que régulateur de l'acidité ou conservateur
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF			Régulateur de		EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					l'acidité, Agent anti-agglomérant, Agent de levuration		
MALATE DE SODIUM, DL-	350(ii)	BPF			Régulateur de l'acidité, Humectant		
LACTATE DE SODIUM	325	BPF			Régulateur de l'acidité, Antioxydant, Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Epaississant		

Catégorie d'aliments No. 09.2.5 (Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi d'un régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur une base générale, avec la note 267 " à l'exception des produits conformément à la norme pour les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés (CODEX STAN 167-1989), la norme pour les ailerons de requin séchés (CODEX STAN 189-1993), la norme pour les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques (CODEX STAN 222-2001) et la norme pour les anchois bouillis salés séchés (CODEX STAN 236-2003)" - de REP 13/FA Annexe VI.

Normes de produits correspondantes: 244-2004: autorise SIN 300 & 330 en tant que régulateur de l'acidité; 189-1993, 236-2003: les additifs alimentaires ne sont pas autorisés; 167-1989, 222-2001: ne répertorie pas le régulateur de l'acidité.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	260	BPF			Régulateur de l'acidité, conservateur	Adopter avec une note générale pour la cat.d'aliments comme cela en a été débattu dans l'approche horizontale (Note 267) et note 266 " Ne pas utiliser dans le hareng salé atlantique et	EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						le sprat.” – exclut l’emploi des aliments couverts par des normes de produits	
L’ACIDE L-ASCORBIQUE	300	BPF			Régulateur de l’acidité, antioxydant, agent de traitement de la farine	Adopter avec une note générale pour la cat.d’aliments comme cela en a été débattu dans l’approche horizontale (Note 267) - correspond à CODEX STAN 244-2004)	EU, Malaisie and RU - Soutiennent la proposition Japon – soutient la proposition, additif utilisé en tant qu’antioxydant ELC – utilisé pour préserver l’arôme, le goût, l’apparence du produit; l’acide ascorbique et ses sels de sodium et calcium sont autorisés dans l’UE pour un emploi dans le poisson transformé et les produits de poissonnerie Norvège – Non autorisé dans la prochaine CODEX STAN 311-2013 (Norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé séché). Recommande l’ajout d’une note à l’exclusion de l’emploi dans le poisson fumé
LACTATE DE CALCIUM	327	10000	58		Régulateur de l’acidité, agent affermissant, agent de traitement de la farine	Adopter avec une note générale pour la cat.d’aliments comme cela en a été débattu dans l’approche horizontale (Note 267) Ne pas utiliser dans le hareng salé atlantique et le sprat.” – exclut l’emploi des aliments couverts par des normes de produits	EU, Norvège, RU – soutiennent la proposition
ACIDE CITRIQUE	330	BPF			Régulateur de l’acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur,	Adopter avec une note générale pour la cat.d’aliments comme cela en a été débattu dans	EU, Malaisie, Norvège, RU, ELC – soutiennent la proposition

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
					séquestrant	l'approche horizontale (Note 267)- correspond à CODEX STAN 244-2004)	
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	504(i)	5000	36		Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de rétention de la couleur	Adopter avec une note générale pour la cat.d'aliments comme cela en a été débattu dans l'approche horizontale (Note 267), Note 266 " Ne pas utiliser dans le hareng salé atlantique et le sprat." Et nouvelle note " à l'exclusion des produits conformément à la norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé séché (CODEX STAN 311-2013)" - exclut l'emploi des aliments couverts par des normes de produits	
ACÉTATE DE SODIUM	262(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, conservateur, séquestrant	Adopter avec une note générale pour la cat.d'aliments comme cela en a été débattu dans	<p>EU, RU – soutiennent la proposition</p> <p>Norvège – Non autorisé dans CODEX STAN 311-2013. Recommande l'ajout d'une note à l'exclusion du poisson fumé.</p> <p>Japon – soutient la proposition, utilisé en tant que conservateur</p>

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
CARBONATE DE SODIUM	500(i)	BPF			Régulateur de l'acidité, agent anti-agglomérant, agent de levuration	l'approche horizontale (Note 267), Note 266 " Ne pas utiliser dans le hareng salé atlantique et le sprat." – exclut l'emploi des aliments couverts par des normes de produits	EU, RU – soutiennent la proposition Norvège - Non autorisé dans CODEX STAN 311-2013. Recommande l'ajout d'une note à l'exclusion du poisson fumé.
MALATE DE SODIUM, DL-	350(ii)	BPF		Régulateur de l'acidité, humectant			
LACTATE DE SODIUM	325	BPF		Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de charge, émulsifiant, humectant, épaississant	EU, RU – soutiennent la proposition		

Catégorie d'aliments No. 13.1.1 (Préparations pour nourrissons)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi du régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur la base du cas par cas. Les dispositions ultérieures du régulateur de l'acidité seront examinées par les comités de produits actifs pertinents.

Normes de produits correspondantes: 072-1981: autorise SIN 524, 500i-ii, 525, 501i-ii, 526, 270, 330, 331i, iii, & 332 en tant que régulateur de l'acidité

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE CITRIQUE	330	BPF	72	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Adopter comme répertoire, correspond à CODEX STAN 72-1981	EU, Japon, Malaisie, RU, ELC – soutiennent la proposition
ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL	270	BPF	72 & 83	7	Régulateur de l'acidité		EU, Japon, Malaisie, RU, ELC – soutiennent la proposition USA: L'acide lactique n'est pas considéré comme étant sécuritaire (GRS) aux USA pour un emploi dans les préparations pour nourrissons ELC: Forme L(+) autorisée pour un emploi dans l'UE

Catégorie d'aliments No. 13.1.3 (Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): L'emploi du régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur la base du cas par cas. Les dispositions ultérieures du régulateur de l'acidité seront examinées par les comités de produits actifs pertinents.

Normes de produits correspondantes: 072-1981: autorise SIN 524, 500i-ii, 525, 501i-ii, 526, 270, 330, 331i, iii, & 332 en tant que régulateur de l'acidité.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
ACIDE CITRIQUE	330	BPF	72	7	Régulateur de l'acidité, antioxydant, agent de rétention de la couleur, séquestrant	Adopter comme répertorié, correspond à CODEX STAN 72-1981	EU, Japon, Malaisie, RU, ELC – soutiennent la proposition
ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL-	270	BPF	72 & 83	7	Régulateur de l'acidité		EU, Japon, Malaisie, RU, ELC – soutiennent la proposition USA: l'acide lactique n'est pas considéré comme étant sécuritaire (GRS) aux USA pour un emploi dans les préparations pour nourrissons ELC: Forme L(+) autorisée à l'emploi dans l'UE

Catégorie d'aliments No. 13.2 (Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge)

Approche horizontale (FA/45 CRD 2 Annexe IV): l'emploi du régulateur de l'acidité est justifié dans cette catégorie d'aliments sur la base du cas par cas. Les dispositions ultérieures du régulateur de l'acidité seront examinées par les comités de produits actifs pertinents.

Normes de produits correspondantes: 073-1981, 074-1981: autorise spécifiquement le régulateur de l'acidité.

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
<u>LACTATE DE SODIUM</u>	<u>325</u>	<u>BPF</u>			<u>Régulateur de l'acidité</u>	Adopte à des BPF avec la notes 83 " forme L(+) uniquement - " et note 239 " A l'exclusion des produits relevant de la norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods »)	Japon, Malaisie, RU: Soutiennent la proposition USA: le lactate de sodium n'est pas autorisé dans les USA pour un emploi dans la viande ou les produits à base de volaille destinés aux aliments pour nourrissons

Additif	SIN	Limite maximale (mg/kg)	Notes	Étape / Adoptée	Catégories fonctionnelles SIN	Proposition GTE	Observations sur la proposition par les membres du GTE
						(CODEX STAN 73-1981). “ - Correspond à CODEX STAN 74-1981	
<u>CITRATE TRICALCIQUE</u>	<u>333(iii)</u>	<u>BPF</u>			<u>Régulateur de l'acidité</u>	Adopter à des BPF avec la note 239 “ A l'exclusion des produits relevant de la norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods ») (CODEX STAN 73-1981)” - Correspond à CODEX STAN 74-1981 qui détermine le citrate de calcium. Uniquement le citrate de tricalcium a été évalué par le JECFA, et le citrate de calcium est un synonyme pour le citrate de tricalcium.	Malaisie, RU, USA – soutiennent la proposition